

ÉDITORIAL

Logique

Comme on pouvait s'y attendre l'opposition, après avoir longtemps tergiversé, se résigne à jouer le jeu de la démocratie dans le cadre de la Nouvelle République. Si sa faction la plus radicale continue de s'agiter en sous-main, les partis qui la composent ont mis, comme on dit, un bémol dans leur dénonciation des institutions et ne se font plus guère entendre sur les antennes des grands médias étrangers qui relayaient complaisamment ses attaques. Tout indique donc qu'elle s'est décidée à jouer le jeu de la démocratie et l'on ne peut que s'en féliciter dans un moment où l'unité de notre nation s'impose comme un impératif étant donné le désordre qui s'étend dans la sous-région d'Afrique centrale.

Ceci étant dit, il lui reste à franchir une étape décisive sur la voie de la raison, du progrès, de la démocratie au sens plein du terme. Ce pas, qui fera d'elle une force crédible tant au plan intérieur qu'au plan extérieur, doit la conduire à s'organiser de telle façon qu'au lieu de se présenter en ordre dispersé lors des échéances électorales à venir, elle propose aux citoyens congolais une alternative à la majorité présente. Alors que se met en place le dispositif institutionnel qui permettra dans les mois à venir la tenue des élections législatives, sénatoriales et locales il lui reste en réalité fort peu de temps pour y parvenir.

Le problème que ses leaders doivent résoudre en priorité est, en effet, double : il consiste, d'une part, à rassembler dans un tout cohérent la multitude anarchique des partis, formations et groupuscules qui prétendent parler en son nom sans avoir d'assises populaires réelles ; il consiste, d'autre part, à désigner en son sein la ou les personnalités qui l'incarneront sur la scène publique et exprimeront en son nom les réflexions, les idées, les projets permettant aux citoyens de se prononcer le jour venu en sa faveur. Ainsi le veut, ainsi l'exige, le système politique qui est aujourd'hui le nôtre.

S'il est une priorité que ceux et celles qui se réclament de l'opposition devraient s'imposer dans les semaines à venir c'est bien celle de se structurer dans un ensemble organisé, structuré, cohérent ; puis, ce travail accompli, de se consacrer à la désignation des personnalités qui l'incarneront lorsque le temps des élections sera venu. C'est seulement lorsqu'elle aura mené à bien ces deux actions que l'opposition républicaine existera réellement.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Le PCT rend un dernier hommage à Nicolas Babossebo

Le Parti congolais du travail, conduit par son premier secrétaire Pierre Ngolo, a rendu le 06 septembre à son siège communal, un dernier hommage à l'un de ses membres, Nicolas Babossebo, sous-préfet du district d'Abala, département des Plateaux, conseiller municipal et départemental de Brazzaville, décédé le 26 août à l'âge de 57 ans.

Dans l'oraison funèbre lue à cette occasion par le membre du Comité central, secrétaire à la communication et à la formation politique de l'arrondissement 3 Poto-Poto, Bernard Batantou, il a été révélé que Nicolas Babossebo naquit en 1959 à Motokomba, district de Makotipoko.

Il fait ses études primaires à

Mossaka où, il obtient son Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) ainsi que le concours d'entrée en sixième en 1970. Il est ensuite admis au collège d'enseignement général de Mossaka dans le département de la Cuvette où il prépare et obtient son Brevet d'études moyennes générales (BEMG) en 1974.

Il poursuit ses études au Lycée de la Révolution à Brazzaville où il obtient son Baccalauréat série A4 en 1977. Il s'inscrit par la suite à l'Ecole Normale des Instituteurs de Brazzaville en 1978 où il en sort avec le diplôme de Certificat de fin d'études des écoles normales (CFEEN). Destiné à faire carrière dans l'enseignement, Nicolas Babossebo exerce comme directeur à

l'école de Makoua, département de la Cuvette de 1982 à 1984.

Ayant bénéficié d'une bourse de formation en Allemagne en 1986, il prépare et soutient un doctorat en Sciences politiques en 1990. Au plan politique Nicolas Babossebo a été l'un des militants les plus dévoués et les plus convaincus.

Son action militante lui a permis de défendre les couleurs du Parti congolais du travail aux élections locales de 2002 et de 2014. Il a été par deux fois conseiller municipal et départemental de Brazzaville. Il a également été président de la délégation spéciale du quartier 31 de l'arrondissement 3. Nicolas Babossebo reposera pour l'éternité au cimetière Bouka à Brazzaville.

Jean Jacques Koumbemba

COMMUNICATION

Des partenaires sud africains entendent moderniser l'imprimerie nationale du Congo

Une délégation de la société sud-africaine, Nyalu communications, conduite par l'ambassadeur de l'Afrique du Sud au Congo, Richard Baloyi a été reçue le 6 août en audience par le ministre de la communication et des médias, Thierry Lezin Mougalla.

La délégation sud-africaine est venue confirmer au ministre de la Communication et des médias la disponibilité de la société Nyalu communications d'investir dans le domaine des médias au Congo. Le premier secteur ciblé par cette société, a dit Richard Baloyi, est la modernisation de l'imprimerie nationale du Congo.

Nyalu communications, a déclaré le diplomate sud-africain, entend investir progressivement dans d'autres secteurs de la communication au Congo. Invité par un journaliste à se justifier sur le choix du Congo, l'Ambassadeur sud-africain a indiqué



La délégation sud africaine s'entretenant avec Thierry Lezin Mougalla

que « l'Afrique du Sud et le Congo entretiennent de très bonnes relations de coopération. Dans le cadre des accords économiques signés entre les deux pays, notre rôle consiste à encourager les sociétés sud-africaines désireuses d'investir au Congo de bien vouloir le faire. Nous avons choisi, pour le moment, Nyalu communications parce qu'elle est une société très forte et a déjà fait beaucoup d'exploits en Afrique du Sud. Nous avons un principe selon lequel le

Congo doit tirer profit dans le domaine où l'Afrique du Sud est forte et vice versa », a expliqué Richard Baloyi.

Par ailleurs, le diplomate sud-africain a salué la réceptivité du ministre de la Communication et des médias du Congo. Richard Baloyi a assuré les journalistes que le directeur général de l'imprimerie nationale est déjà en train de travailler avec les experts de la société Nyalu communications sur des questions techniques.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de

service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430,

commune de la Gombe /
Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhbas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-presses : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NONZIZI B..

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉVELOPPEMENT D'INTERNET

Le Congo se met à jour

L'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce) en partenariat avec Afrinic, organe chargé de la gestion des ressources numériques en Afrique, organise du 6 au 9 septembre à Brazzaville, une formation destinée aux ingénieurs réseaux des administrations publiques et structures privées de la République du Congo.



Les participants à l'atelier de formation

Animé par les experts de l'Arpce et de l'Afrinic, cet atelier permettra à la cinquantaine de techniciens d'être à même de déployer dans leurs structures res-

pectives, le IPv6 qui n'est autre qu'une nouvelle manière d'attribuer une adresse IP unique à un périphérique relié à Internet. Implantée par Afrinic, cette nouvelle

numérotation fait face à l'insuffisance des adresses IPv4 et aux risques que cela représente par rapport au développement d'Internet.

« Depuis six ans, l'Arpce est

engagée à faire du Congo un pays du numérique. Quand on a une vision pareille, il faut mettre en place des moyens, stratégies et politiques pour atteindre le but. Car, on ne peut pas parler de numérique sans un système de formation à la base », a indiqué le directeur général de l'Arpce, Yves Castanou. Et d'ajouter: « Cette session est très pertinente parce qu'elle est en train de former les gens sur les nouvelles pratiques d'Internet. Pour nous, c'est indispensable que tous les ministères et entreprises concernés soient représentés ».

Le formateur et chef d'équipe chez Afrinic, Brice ABBA, souhaite pour sa part, qu'à la fin de cette formation, les participants testent la nouvelle numérotation IPv6 dans leurs réseaux et soient capables de faire un plan d'adressage. Ce dernier a, par ailleurs, déploré la faible

présence du Congo sur le net à cause de certaines entreprises qui se font représenter par les autres. « Il y a des règles pour avoir une présence sur Internet. Que chaque entreprise qui utilise le net ait un numéro autonome », a-t-il expliqué.

Rappelons que l'Arpce a mobilisé récemment 150.000 dollars américains auprès de la Commission de l'Union africaine, pour le renforcement des capacités des équipes chargées du fonctionnement du point d'Echange Internet du Congo (CGIX). Ce fonds permettra également au Congo d'optimiser le fonctionnement du CGIX, un projet visant notamment à optimiser le trafic local en sorte qu'il ne passe plus par des liaisons internationales onéreuses, afin de faire du Congo le nœud Internet de la sous-région.

Lopelle Gassia Mboussa

LÉKOUMOU

Le programme Agriculture et développement local lancé dans les districts de Zanaga et Bambama

Mis en œuvre par l'ONG Initiative Développement (ID), ce projet lancé le 2 septembre à Zanaga, en présence des autorités départementales de la Lékoumou, vise à promouvoir des pratiques agro-pastorales alternatives à la chasse, la cueillette en améliorant la sécurité alimentaire

Se déroulant en quelques phases, ce projet qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre politique de conservation et développement local permettra de mieux impliquer les populations dans le développement de leur territoire et de répondre à leurs besoins de base. Cela en mettant en place des pratiques agropastorales appropriées aux habitudes de la population, dans une approche « filière ». En effet, pour sa mise en œuvre, l'ID s'appuie sur son expérience en milieu rural, acquise dans le département du Pool depuis 2010 en matière de développement local. Ceci avec l'appui des Comités de développement local et le soutien à la mise en œuvre d'actions prioritaires issues de leurs Plans de Développement. Pour rappel, en partenariat avec l'ONG WCS (Wildlife Conservation Society), ID s'implique dorénavant dans le développement local et la promotion d'activités agropastorales dans deux districts du département de la Lékoumou, Zanaga et Bambama.

Lançant le projet, en présence des autorités des sous-préfectures retenues, le conseiller économique du président du conseil départemental de la Lékoumou, Missié Bitia, a rappelé

la position du gouvernement. Selon lui, l'Etat, dans ses prérogatives de répondre aux attentes et préoccupations des populations de la Lékoumou, a choisi cette ONG pour les accompagner dans le processus de relance des activités agricoles et agropastorales sur le terrain dans les districts de Zanaga et Bambama. « Le développement économique et social de la population est une variable clé qui favorise le progrès. L'agriculture et l'élevage demeurent le sentier incontournable et privilégié qui conduit vers le chemin du développement. Le moment est venu de développer encore plus la production agricole et agropastorale. C'est aussi le moment de rendre de plus en plus visibles les produits de l'agriculture et l'élevage ; car une population qui ne consomme pas l'essentiel de ce qu'elle produit n'est pas une population libre et digne », a-t-il souligné.

La directrice Pays d'Initiative Développement, Agnès Rossetti, a, de son côté, présenté l'ONG. En effet, avec son programme d'Agriculture et développement local au Congo, l'ID met en œuvre ses 3 métiers : la réponse aux besoins de base, le renforcement de capacités des



La photo de famille des participants ; crédit photo/DR

partenaires locaux, et les innovations dans le secteur concerné.

Le développement local du département de la Lékoumou est indissociable de son développement agricole. « ID, forte de son expérience de 6 ans dans le Pool, a choisi d'appuyer des acteurs déjà présents sur le terrain (Organisations de la société civile, ONG, autorités locales). ID promeut la création de comités de développement local en concertation avec la population, à l'échelle des districts, et en accompagnement des politiques de décentralisation. Par la suite, en mettant à jour de façon concertée les plans de développement pré-existants et non mis en œuvre, les comités de développement

local prennent en main le développement de leur territoire ».

Garantir la pertinence et la durabilité des actions Expliquant le projet, la responsable Programme de cette ONG, Claudine Jacquemet, a rappelé que l'ID accompagnera la démarche des paysans, soutient leur fonctionnement associatif, appuie la réalisation d'une ou deux actions prioritaires définies en concertation dans les 2 districts. L'implication de tous, permet, espère-t-elle, de garantir la pertinence et la durabilité des actions. Avec les groupements agro-pastoraux, ID encourage leur fonctionnement associatif et l'établissement de plans d'actions annuels, pensés selon une logique filière où les

différentes activités sont interdépendantes et permettent un développement cohérent et partagé de la zone.

D'autres communications ont également marqué cette cérémonie dont celle de Pierre Lecomte qui a présenté le développement local et expliqué la démarche à utiliser pour la mise en œuvre du projet dans les deux districts. Les bénéficiaires du projet ont, quant à eux, rendu compte des résultats de la visite d'échange effectuée du 25 au 28 juillet dernier dans le Pool. A cette occasion, ils avaient rencontré les producteurs maraichers et les éleveurs des districts de Louingui, Boko et Loumou.

Parfait Wilfried Douniama

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Le chef de l'Etat réorganise son cabinet

Un décret du président de la République, Denis Sassou N'Gusso, publié, le 20 août dernier, dont notre rédaction a reçu copie, organise et définit les attributions du cabinet présidentiel.

PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2016-238 du 20 août 2016
portant attributions et organisation du cabinet
du président de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

DECRETE :

TITRE I : DES ATTRIBUTIONS

Article premier : Le cabinet du président de la République est un organe de conception, d'études, d'analyses, de supervision et d'impulsion de la vie de l'Etat et de la nation dans les domaines politique, économique, social et culturel, conformément aux prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat.

Article 2 : Le cabinet du président de la République est chargé, notamment, de :

- préparer les décisions du président de la République par la mise à disposition d'une information régulière et complète sur l'action du gouvernement et sur la situation du pays ;
- veiller à l'application des décisions prises par le président de la République ;
- suivre la mise en œuvre des différentes orientations données par le président de la République au gouvernement ;
- assurer la liaison entre le président de la République et les institutions de la République ;
- suivre, pour le compte du président de la République, l'activité gouvernementale ;
- suivre l'activité parlementaire ;
- centraliser l'information et la documentation préliminaire nécessaire à la communication du président de la République ;
- organiser l'agenda, les audiences et les voyages du président de la République, ainsi que ses contacts avec la nation et les partenaires étrangers ;

- élaborer de manière périodique des notes de conjoncture sur la conduite des affaires de l'Etat ;
- proposer au président de la République, après enquêtes administratives, recherches et analyses, toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat et à la bonne vie de la nation.

TITRE II : DE L'ORGANISATION

CHAPITRE I : DU MINISTRE D'ETAT, DIRECTEUR DU CABINET
DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Article 3 : Le cabinet du président de la République est dirigé et animé par un ministre d'Etat, directeur de cabinet, nommé par décret du président de la République.

Article 4 : Le ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République assiste le président de la République dans l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- orienter et coordonner l'ensemble des administrations et services de la présidence de la République, et de toutes les structures créées auprès du président de la République ;
- coordonner le travail des conseillers du président de la République ;
- veiller à l'exécution des instructions et des directives qu'il reçoit du président de la République, celles relatives notamment à la mise en œuvre de son projet de société et aux programmes qui en découlent ;
- assister aux réunions du conseil des ministres avec voix consultative ;
- centraliser les dossiers que lui adresse le président de la République et veille à l'exécution des instructions données ;
- contrôler la régularité des actes de toute nature soumis à la signature du président de la République ;
- suivre les relations du président de la République avec le gouvernement et toutes les institutions de la République ; avec les partis politiques, les syndicats et les associations de la société civile dont il reçoit les représentants au nom du président de la République ;
- assurer la préparation et la gestion de la correspondance présidentielle.

Article 5 : Le ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République est l'ordonnateur du budget de la présidence de la République.

Article 6 : Dans l'exercice de ses missions, le ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République dispose d'un personnel comprenant entre autres : un chef de cabinet, des chargés de mission, un assistant principal, des assistants, des attachés, un (e) secrétaire particulier(e) et des secrétaires.

Article 7 : Le cabinet du président de la République, outre le ministre d'Etat, directeur de cabinet, comprend :

- le secrétariat général de la présidence de la République ;
- le secrétariat général du gouvernement ;
- l'état-major particulier du président de la République ;
- les ministres chargés de mission auprès du président de la République ;
- les hauts commissaires ;
- le secrétariat général du conseil national de sécurité ;
- l'inspection générale d'Etat ;
- les conseillers spéciaux ;
- les conseillers ;
- les ambassadeurs itinérants ;
- les chargés de mission ;
- les assistants principaux ;
- les assistants ;
- les attachés ;
- les chargés d'études ;
- les secrétaires ;
- les consultants ;
- la cellule de passation des marchés.

Le cabinet du président de la République peut, pour le traitement des questions spécifiques, procéder à la mise en place de cellules spécialisées.

Article 8 : Les administrations et services de la présidence de la République, ci-après, sont placés sous l'autorité hiérarchique du ministre d'Etat, directeur de cabinet :

- la direction nationale du protocole ;
- la direction nationale des voyages officiels ;
- la direction des relations avec la presse internationale ;
- le centre informatique de recherche de l'armée et de la sécurité ;
- la direction de la presse présidentielle ;
- la direction des systèmes d'informations sécurisées ;
- le comité national d'organisation des cérémonies publiques.

CHAPITRE II : DU SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE

Article 9 : Placé sous l'autorité du ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République, le secrétariat général de la présidence de la République est dirigé et animé par un secrétaire général nommé par décret.

Le secrétaire général de la présidence de la République a rang et prérogatives de ministre.

Article 10 : Le secrétaire général de la présidence de la République est chargé de la gestion administrative, financière et matérielle du cabinet du président de la République.

A ce titre, il définit et applique le plan des ressources humaines, gère le budget et le matériel, suit et contrôle l'activité des administrations et services techniques.

Le secrétaire général de la présidence de la République dirige et anime le comité de suivi et d'évaluation des politiques et programmes publics.

En cas d'absence du ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République, il assure son intérim.

Article 11 : Le secrétariat général de la présidence de la République comprend les services ci-après :

- la direction générale des services de santé de la présidence de la République ;
- la direction de l'administration et des ressources humaines ;
- la direction des finances et du matériel ;
- la direction du domaine présidentiel ;
- la direction des études et de la planification de la présidence de la République ;
- la direction du parc national du matériel automobile ;
- la direction du courrier ;
- la direction du palais des congrès.

Article 12 : L'organisation du secrétariat général de la présidence de la République est fixée par des textes spécifiques.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE SAINT KISITO

Cinquante ans d'existence commémorés sous le signe de l'unité

L'archevêque métropolitain de Brazzaville, Anatole Milandou, a célébré le 04 Septembre à la paroisse Sainte-Rita située au quartier Moukondo à Brazzaville, la messe commémorative des cinquante années d'existence de la communauté Saint Kisito.

Les festivités ont été fortement marquées par les signes d'unité fraternelle, du renoncement de soi, de la formation et de l'encouragement à l'invocation régulière du Saint Kisito. L'engouement a été total : chants religieux, cris de joie, danses, dégustations et photos souvenirs entre frères, soeurs et autres fidèles ont constitué le clou de cette célébration eucharistique.

Par cet enthousiasme, les fidèles de la communauté Saint Kisito ont tenu à manifester l'attachement à leur patron et lui demander de les aider à développer leur action missionnaire à travers le chant et la louange du Seigneur. A Brazzaville comme ailleurs dans les autres villes du monde, Saint Kisito est une communauté mixte de prière, d'apostolat, d'amitié, de



Face au micro, l'archevêque Anatole Milandou, entouré des abbés (adiac)

développement multiforme et de vie fondée sur l'évangile. Depuis plusieurs décennies, la communauté Saint Kisito reconnue officiellement par l'église catholique au Congo le 15 décembre 1974, œuvre pour la fraternité et l'amour de la pa-

trie. Elle se charge à amener les jeunes vers Dieu, alors que sur le pan social elle met en oeuvre les projets économiques réalisables pour le grand intérêt de l'église ainsi que de la société. La communauté Saint Kisito prépare aussi ses membres à

la vie active par des formations professionnelles et s'en charge aussi à la promotion du caractère sacré de la personne humaine. Rappelons que Saint Kisito, né en 1873 et décédé le 3 juin 1886, est un martyr ougandais,

canonisé par l'Église catholique. Il était page à la cour du roi Mwangi II, comme Charles Lwanga. Il est le plus jeune du groupe des 22 martyrs de l'Ouganda, béatifiés par Benoît XV le 6 juin 1920 et canonisés par Paul VI le 18 octobre 1964 à Rome.

Après sa mort de nombreux catéchumènes, dont Kisito, demandèrent le baptême. Le jeune Kisito voulait en tout ressembler au Christ. Le 3 Juin 1886, le roi le fit brûler vif avec d'autres chrétiens. Kisito avait 13 ans. Avant de disparaître dans les flammes, il récita le Notre Père, repris par les autres condamnés à mourir dans le feu. « Au revoir mes amis, nous sommes sur le bon chemin », furent ses dernières paroles. A la suite de son martyre, des centaines de personnes ont demandé le baptême. A l'unanimité, les Africains de la chorale ont choisi Saint Kisito comme patron et lui demandèrent de les aider à développer leur action missionnaire à travers le chant et la louange du Seigneur.

Fortuné Ibara

ECOLE DE GÉNIE TRAVAUX

Le nouveau directeur des études et de la formation installé dans ses fonctions

La cérémonie d'intronisation du nouveau DEF, le lieutenant-colonel Noël Gaétan Ongouya, s'est déroulée le 2 septembre à l'Académie militaire Marien-Ngouabi située dans la périphérie nord de Brazzaville, en présence d'une commission composée d'officiers, mise en place pour procéder à l'installation de ce dernier.

Deux temps forts ont marqué cette séance : la signature du procès-verbal de passation de service, puis la transmission des attributs au nouveau directeur des études et de la formation de la direction générale de l'Ecole de génie travaux.

Comme il est de tradition, le nouveau directeur a exprimé sa reconnaissance à l'endroit du chef de l'Etat et du ministre de la Défense nationale qui lui ont fait l'honneur en lui confiant cette direction. Parlant de la formation qualifiante des cadres de demain considérée par le nouveau directeur comme le principal cheval de bataille de son action au regard des préoccupations actuelles du pays en vue de son émergence en 2025, pour tenir ce pari, la substance des mis-



Lieutenant-colonel Noël Gaétan Ongouya

sions du nouveau directeur des études et de la formation se résume entre autres à coordonner l'ensemble des activités pédagogiques de l'école dans l'élaboration des programmes d'instruction notamment à la mise à jour du contenu des enseignements ; suivre l'évolution des personnels enseignants ; évaluer les personnels en formation ; et enfin, préparer les réunions et assurer le secrétariat du conseil pédagogique (qui est un groupe des experts de la sous-région de l'Afrique centrale). Né le 22 décembre 1963, le nouveau directeur des études et de la formation a été tour à tour le chargé

d'affaires des travaux de réhabilitation des bâtiments de logement des stagiaires à l'Académie Militaire Marien-Ngouabi ; contrôleur technique des travaux de construction d'un hangar atelier à l'Académie Militaire Marien-Ngouabi ; chef de division planification et contrôle à la direction générale des équipements (DGE) ; spécialiste en construction des éoliennes (énergies renouvelables) ; spécialiste en ouvrage d'art, etc. Rappelons que Noël Gaétan Ongouya a été nommé par décret n°2016 du 18 août 2016 sur proposition du comité de défense.

Guillaume Ondzé

VIE ASSOCIATIVE

Une association pour la revalorisation de l'origine de la tribu téké de Mfoa verra bientôt le jour

Initialement prévue le 4 septembre à la préfecture de Brazzaville, la sortie officielle de l'Association ancestrale pour revaloriser l'origine de la tribu téké de Mfoa (2 ARTM) a été reportée à une date ultérieure.

Initiée par Célestin Bokouabassa Mpiaka, la 2 ARTM se veut être un espace regroupant les véritables propriétaires terriens de Mfoa dont les descendants des familles Ibaliko, Dzaboua, Mbemba, Ibouitso et Mpiaka. Pour se démarquer de l'Association des propriétaires terriens de Mfoa qui existe déjà depuis quelques années, la nouvelle organisation en voie de création veut, à en croire ses initiateurs, mettre un terme au désordre constaté dans la vente des terrains par des propriétaires terriens « véreux ».

« Brazzaville appartient aux tékés de Mfoa. Il faut que les populations qui viennent à Brazzaville puissent reconnaître que cette ville appartient aux gens », indiquait l'un des promoteurs de l'association.

Invitée d'honneur de l'assemblée générale constitutive avortée, l'administrateur-maire de l'arrondissement 9 Djiri, Ida Victorine Ngampolo, a apprécié cette initiative. Elle a, cependant regretté l'absence des tékés lors des municipalisations accélérées de Brazzaville (2008, 2009 et 2010), du Pool en 2012 et des Plateaux en 2013. C'est ainsi qu'elle a exhorté les tékés de Mfoa à s'affirmer en revalorisant leur civilisation à travers la langue et la culture.

« Dans ce brassage congolais, vous devez d'abord vous affirmer tant qu'identité Téké, c'est très important, sinon vous êtes appelés à disparaître. Quand on parle du Pool, il y a beaucoup de tékés dans ce département, lorsqu'on parle du Pool profond, on ne vous connaît pas parce que vous êtes dans le brassage, vous oubliez votre propre langue. On dit que quand vous ne connaissez pas votre langue, vous perdez votre identité, vous perdez à la limite votre âme », a rappelé la native de Mfoa qui a également des origines dans le département des Plateaux.

Parfait Wilfried Douniama

ENERGIE SOLAIRE

Création d'un Bureau d'actions

Les multiples applications possibles de cette énergie au Congo sont les principales motivations de la création de la structure.

Un collectif des cadres connaisseurs et volontaires s'est engagé à créer le Bureau d'actions énergie solaire (BAES) en vue d'initier toutes les couches sociales des populations congolaises à s'approprier les différentes applications de cette énergie dans leur vie quotidienne. Le BAES a pour objectif principal, la promotion, la vulgarisation et l'utilisation de cette énergie là où c'est nécessaire sur toute l'étendue du territoire national.

Jean Pierre Okouo, l'un des animateurs de cette structure, expert en énergie solaire, a indiqué que « La création de ce bureau d'actions énergie solaire doit être considérée comme une ultime nécessité sociale et un soutien précieux aux investissements du gouvernement pour la construction de l'usine de fabrication des panneaux solaires à Edou, département de la Cuvette Centrale ». Le BAES, après réalisation des études de besoins, a-t-il expliqué, assurera selon les cas, l'installation de ces différents systèmes d'énergie solaire. « En effet, il est impossible de stocker et de transporter cette énergie sur les grandes distances. C'est pour ce faire que des dispositifs appelés photovoltaïques sont utilisés en vue de sa transformation en courant continu stocké directement dans les batteries aux fins de son utilisation quotidienne », a renchéri Jean Pierre Okouo.

Ainsi, les multiples applications de cette énergie se classifient entre autres sur l'éclairage public des agglomérations rurales ; l'éclairage des maisons d'habitation en milieu rural ; l'alimentation électrique des appareils domestiques : frigidaires, congélateurs, téléviseurs, ordinateurs et autres dans les maisons d'habitation ; la projection télévisuelle publique en milieu rural ; la signalisation nocturne lumineuse de certains endroits dangereux le long des routes nationales ; l'illumination nocturne des balises de toutes les voies fluviales navigables de notre pays, ainsi que celle de tous les ports secondaires ; la stérilisation des appareils des centres médicaux en milieu rural ; la poursuite de l'installation des pompes solaires pour forages domestiques en milieu rural, l'alimentation électrique des téléphones de secours qui pourront être installés le long des routes nationales, etc.

Notons que l'énergie solaire est une énergie renouvelable, d'origine naturelle et inépuisable. Elle est indispensable pour maintenir sur terre les conditions lumineuses et thermiques nécessaires à la vie dans toute sa dimension. Selon les cas, son utilisation est possible, soit directement en courant continu pour des applications à faible consommation d'énergie électrique, soit après la conversion du courant continu stocké dans des batteries en courant alternatif pour des usages surtout domestiques. En gros, l'énergie solaire est utilisable là où l'énergie électrique n'existe pas, là où la connexion au réseau électrique est impossible et là où le réseau électrique est inefficace.

Guillaume Ondzé

G20 EN CHINE

Les pays riches appellent à combattre le protectionnisme

Le 11^e sommet du groupe des 20 économies majeures de la planète s'est tenu du 4 au 5 septembre à Hangzhou dans l'est de la Chine. A l'issue des travaux, les dirigeants du groupe ont appelé à combattre la montée du protectionnisme de manière à ce que les bénéfices de la mondialisation profitent à tous.

Les Etats concernés ont « réaffirmé leur opposition à toute forme de protectionnisme en matière de commerce et d'investissement », selon un communiqué final. Les dirigeants des vingt principales puissances économiques du globe voulaient, par cette disposition, s'adresser avant tout aux pays membres de cet espace, qui n'ont jamais adopté autant de nouvelles mesures pour restreindre les échanges qu'en 2016, alors que la progression du commerce mondial stagne sous 3 % annuels.

Dans une déclaration finale, les pays riches se sont engagés à ce que « la croissance économique réponde aux besoins de tous, qu'elle soit bénéfique à tous les pays et à chacun, en particulier les femmes, jeunes et catégories défavorisées, en créant davantage d'emplois de qualité, en réduisant les inégalités et en éradiquant la pauvreté pour que nul ne soit laissé pour compte ».

Dans cette même optique, la directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, a dit que le G20, qui représente 85 % de la richesse mondiale doit par tous

les moyens combattre « les attaques populistes » contre la mondialisation en communiquant davantage sur « les fruits du libre-échange ». La mondialisation doit apporter des bénéfices pour tous et pas seulement pour quelques-uns », a-t-elle insisté.

Pour sa part, le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, a estimé que « l'isolement, la construction des murs ou le renfermement sur nous-mêmes ne créent ni opportunités, ni croissances, ni bénéfices pour la classe moyenne ».

Ces appels à combattre le protectionnisme sont lancés au moment où les pays du G20 doivent répondre à la défiance grandissante de leurs citoyens et à la poussée de mouvements farouchement protectionnistes. C'est le cas en Allemagne, en France, voire aux Etats-Unis où l'on s'oppose à l'accord de libre-échange (TTIP) négocié entre Washington et l'UE.

En ce qui concerne la Chine, même si la déclaration finale n'a pas fait mention du fait que le pays est la cible de sanctions antidumping par l'UE et les Etats-Unis, qui l'accusent

d'inonder le monde de sa colossale offre excédentaire, le texte a néanmoins évoqué « les effets négatifs sur le commerce et les travailleurs » des surcapacités industrielles chinoises. Il a également dénoncé les « subventions et aides des États » provoquant des « distorsions » du marché. Le sommet de Hangzhou était aussi une occasion propice pour se pencher sur le conflit syrien. A ce sujet, la Russie et les Etats-Unis ont reconnu l'échec de leurs négociations sur un accord de coopération en Syrie, même si le président russe, Vladimir Poutine, a évoqué un « certain rapprochement des positions » entre les deux pays.

En somme, le sommet s'est achevé sur un consensus étendu portant sur divers sujets importants. Le président chinois, Xi Jinping, s'est d'ailleurs félicité de ce que le communiqué final ait clarifié la direction du développement, les objectifs et les mesures de la coopération du G20. « Le Consensus de Hangzhou a été atteint sur la facilitation de la croissance économique mondiale par des mesures à long terme, globales, ouvertes, innovantes et inclusives », a-t-il déclaré dans son discours de clôture.

Nestor N'Gampoula

Complexe scolaire Emmanuelle : rentrée 2016-2017

À l'occasion du déroulement, le 5 septembre 2016, premier jour de la rentrée scolaire.

Jean Jacques Goulou et tout le personnel du complexe scolaire Emmanuelle tiennent à remercier la présence de tous les parents à cette journée.

Nous avons été très impressionnés de la motivation affichée par les élèves contents de retrouver leurs enseignants ainsi que leurs collègues de classe.

Au primaire, nous avons réalisé un score de 65% et 75% pour le collège, c'est à dire que la rentrée a été effective.

Nous rappelons aux parents que la tenue réglementaire est celle indiquée par le ministère (bleu et kaki), nous vous prions à



ce que la règle soit respectée.

Les portes du Complexe scolaire Emmanuelle sont grandement ouvertes et les inscriptions se poursuivent. Nous vous remercions pour la confiance.

CHAPITRE III : DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Article 13 : Le secrétariat général du gouvernement est un organe permanent de la présidence de la République qui relève de l'autorité directe du président de la République.

Il est chargé, notamment, de :

- assurer l'organisation du travail gouvernemental et veiller à son bon fonctionnement ;
- préparer, techniquement, les réunions du conseil des ministres ;
- réguler les procédures et les circuits de décision du travail gouvernemental ;
- assurer et garantir l'archivage des actes juridiques sanctionnant les décisions du conseil des ministres ainsi que les décisions et orientations du conseil de cabinet et des comités interministériels ;
- assurer la conception, la production et la diffusion du Journal officiel.

Article 14 : Le secrétariat général du gouvernement est dirigé et animé par un secrétaire général nommé par décret.

Le secrétaire général du gouvernement a rang et prérogatives de ministre.

En cas d'absence du secrétaire général de la présidence de la République, il assure son intérim.

Article 15 : L'organisation du secrétariat général du gouvernement est fixée par des textes spécifiques.

CHAPITRE IV : DE L'ETAT-MAJOR PARTICULIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Article 16 : Pour l'exercice de ses prérogatives de chef suprême des armées, le président de la République dispose d'un état-major particulier lui servant d'interface avec les forces armées congolaises.

L'état-major particulier du président de la République est placé sous l'autorité d'un officier général ou supérieur dénommé chef de l'état-major particulier du président de la République.

5

Le chef de l'état-major particulier du président de la République est le conseiller à la défense du président de la République. Il est membre de droit du comité de défense.

Article 17 : Le chef de l'état-major particulier du président de la République est nommé par décret. Il a rang et prérogatives de ministre.

Article 18 : Les attributions et l'organisation de l'état-major particulier du président de la République sont fixées par des textes spécifiques.

CHAPITRE V : DES MINISTRES CHARGES DE MISSION AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Article 19 : Les ministres chargés de mission auprès du président de la République sont placés sous l'autorité du président de la République, et peuvent, sur ses instructions, recevoir des directives du ministre d'Etat, directeur de cabinet.

Article 20 : Les attributions des ministres chargés de mission auprès du président de la République sont fixées par des textes spécifiques.

Article 21 : Les ministres chargés de mission auprès du président de la République sont nommés par décret. Ils ont rang et prérogatives de ministre.

CHAPITRE VI : DES HAUTS-COMMISSAIRES

Article 22 : Les hauts-commissaires accomplissent des missions spécifiques, sur instruction du président de la République.

Article 23 : Les hauts-commissaires sont nommés par décret. Ils ont rang et prérogatives de ministre délégué.

CHAPITRE VII : LE SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

Article 24 : Le secrétariat général du conseil national de sécurité assure la permanence du conseil national de sécurité.

Il est dirigé et animé par un secrétaire général nommé par décret.

6

Article 25 : Les attributions et l'organisation du secrétariat général du conseil national de sécurité sont fixées par des textes spécifiques.

CHAPITRE VIII : DE L'INSPECTION GENERALE D'ETAT

Article 26 : L'inspection générale d'Etat est un corps commun d'audit et de contrôle placé sous l'autorité du président de la République.

L'inspection générale d'Etat est dirigée et animée par un inspecteur général d'Etat dénommé contrôleur général d'Etat.

Le contrôleur général d'Etat est nommé par décret.

Article 27 : Les attributions et l'organisation de l'inspection générale d'Etat sont fixées par des textes spécifiques.

CHAPITRE IX : DES CONSEILLERS SPECIAUX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Article 28 : Les conseillers spéciaux sont placés sous l'autorité du président de la République, et peuvent, sur ses instructions, recevoir des directives du ministre d'Etat, directeur de cabinet.

Les conseillers spéciaux, hormis ceux qui sont des chefs de départements techniques, formulent des analyses et avis sur des dossiers qui leur sont soumis, ou sur des affaires de leur initiative propre.

Article 29 : Les conseillers spéciaux du président de la République sont nommés par décret.

CHAPITRE X: DES CONSEILLERS, DES AMBASSADEURS ITINERANTS, DES CHARGES DE MISSION, DES ASSISTANTS PRINCIPAUX, DES ASSISTANTS, DES ATTACHES, DES CHARGES D'ETUDES, DES SECRETAIRES ET DES CONSULTANTS.

Article 30 : Les conseillers sont chargés notamment de :

- traiter, pour le président de la République, toutes les questions qui leur sont soumises ou à soumettre au Président de la République ;

7

- suivre l'évolution et le fonctionnement des départements ministériels dont les attributions relèvent de leurs domaines de compétence et en rendre compte au président de la République ;
- suivre l'exécution des décisions du conseil des ministres dans leur domaine de compétence ;
- proposer, après études, analyses ou recherches, toutes mesures liées à leur domaine de compétence ;
- assister le président de la République dans la prise des grandes décisions relatives à la gestion de l'Etat et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Article 31 : Les conseillers dirigent et animent des départements dont la structuration et les attributions sont fixées, par délégation du président de la République, par arrêté du ministre d'Etat, directeur de cabinet.

Article 32 : Les conseillers, les ambassadeurs itinérants, les chargés de mission, les assistants principaux, les assistants, les attachés, les chargés d'études, les secrétaires et les consultants du cabinet du président de la République accomplissent les missions qui leur sont confiées.

Article 33 : Le cabinet du président de la République comprend les départements ci-après :

- département politique ;
- département des ressources naturelles ;
- département de la communication et des médias ;
- département de l'économie, des finances, du plan et de l'intégration ;
- département des affaires juridiques, des droits humains,
- département diplomatique ;
- département de l'environnement et du développement durable ;
- département de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural ;
- département des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;
- département des télécommunications et du numérique ;
- département de l'éducation, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ;
- département du travail, de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- département des affaires intérieures ;
- département de la protection sociale, des organisations professionnelles et du dialogue social ;
- département de l'industrie, du commerce, des petites et moyennes entreprises et du développement du secteur privé ;
- département de l'énergie et de l'hydraulique ;
- département de la santé, de la population et de l'action humanitaire ;

8

COP22

Le Maroc présente à la presse africaine ses capacités d'abriter l'événement

Quelque cinquante-cinq journalistes venus de vingt-huit pays d'Afrique séjournent au Maroc depuis le 2 septembre. Le royaume chérifien leur présente toutes ses capacités et dispositions prises en vue d'accueillir, en novembre prochain, la Conférence des Nations unies sur le climat (COP22), qui sera très déterminante après l'étape de Paris en 2015.

Pour le pays organisateur, cet événement s'inscrit dans la logique des intérêts des générations futures. Marrakech 2016 va ouvrir un nouveau régime climatique.

Le comité de pilotage de la COP22 mettra un accent particulier sur la part de l'adaptation des changements climatiques à la sécurité alimentaire. En plus, une première rencontre sera initiée entre les négociateurs et la société civile.

« A Marrakech, les mécanismes d'accès facile aux financements seront un enjeu important », a annoncé Mohamed Benyahia, négociateur en chef, du pôle Side events de la COP22.

Il s'est félicité du fait que depuis l'accord de Paris en 2015 les négociations sur le climat « marchent sur leurs deux pieds : l'adaptation et l'atténuation ».

Par ailleurs, les experts déplorent le fait que les projets présentés par les pays du sud ne sont pas bancables.

A la prochaine conférence sur le climat, il sera également question de présenter le guichet unique des financements des projets climatiques ; puis de mettre en place un réseau des centres d'excellence qui constituera une coalition pour accompagner les pays moins avancés et les pays insulaires.

« Ce guichet unique va permettre à toutes les parties de savoir les fonds qui existent et les critères d'éligibilité (...) ; question de permettre aux pays en développement d'élaborer les projets et de les rendre bancables », a expliqué Nizar Baraka, président du comité scientifique de la COP22.

Marrakech suscite plus d'espoir parce que la Chine et les Etats-Unis, qui représentent 39% d'émissions de gaz à effet de serre, viennent de ratifier l'accord de Paris. Mais, pour que celui-ci entre en vigueur, 55 Etats doivent le ratifier. A peine 41% l'ont déjà fait.

D'après le ministre délégué au ministère marocain de l'Intérieur, Charki Draiss, tous les sites devant abriter la COP22 seront livrés d'ici à mi-octobre.

« Le Maroc est suffisamment outillé pour relever les défis sécuritaires de cet événement. Nous assurerons la protection des délégations à travers les services spéciaux », a assuré M. Draiss.

Casablanca, première étape de la visite

Ce voyage de presse, le deuxième du genre, après celui organisé en juillet dernier, a eu pour première étape la cité de Casablanca. La ville océane, avec ses 4 millions d'habitants est souvent présentée comme la vitrine du pays en raison de son importante plateforme aéroportuaire.

Dans cette ville, anciennement appelée Anfa, il a été beaucoup plus question du tourisme. Une balade a été organisée le 3 septembre pendant de longues heures- en faveur des journalistes qui ont découvert, entre autres, la nouvelle et l'ancienne Médina, les espaces verts de la ligue arabe et de l'Hermitage, la nouvelle gare, le quartier des libraires ou encore le quartier des bourgeois.

La boucle a été bouclée à la chaîne de radiotélévision M2 qui a un sta-

tut particulier : cette chaîne est un média public, mais pas officiel pour la simple raison que l'Etat participe à son capital à hauteur de 68%, mais n'interfère pas sur sa ligne éditoriale. En plus, 90% des recettes de M2, opérationnelle depuis 1987, proviennent de la publicité.

La journée du 4 septembre a été réservée à la visite de l'emblématique mosquée Hassan II, reconnue comme la troisième au monde (par sa taille) et la première du continent africain.

Œuvre de l'architecte français, Michel Pinsau, la mosquée Hassan II de Casablanca, dont le mur de protection essuie tous les jours



Un échantillon de journalistes africains en visite de presse à Rabat

les eaux de l'océan atlantique, a été inaugurée en septembre 1993 après six années et demie de travaux qui ont mobilisé 10.000 artisans, dont 3.000 ouvriers pour un coût global estimé à 7 milliards de francs français.

Sa principale salle de prière a une capacité d'accueil de 25.000 fidèles : 20.000 hommes en bas et 5.000 femmes réparties sur les deux mezzanines.

La mosquée dispose d'un minaret de 200 mètres de hauteur ; puis

d'un rayon laser (visible jusqu'à 35 kilomètres de distance) orienté vers la Mecque. Ses haut-parleurs impliqués dans la décoration sont au nombre de 360. Son toit (ouvrable) fait 1100 tonnes.

C'est la Fondation Mohamed VI qui gère la mosquée. Mohamed VI, au trône depuis 1999, porte le titre de commandeur des croyances.

L'étape de Rabat la capitale

C'est à Rabat que les journalistes sont entrés dans le vif du sujet. Arrivés dans la capitale marocaine le 5 septembre, ils ont aussitôt pris part à une conférence académique sur les changements climatiques.



Animée par trois experts, cette conférence a permis de faire la lumière sur les efforts consentis par le royaume chérifien dans l'économie verte depuis de longues années ; les difficultés que rencontre l'Afrique pour accéder aux fonds destinés au financement des projets de lutte contre les changements climatiques ; les avancées enregistrées depuis l'accord de Paris en 2015 sur le climat et les attentes de la COP de Marrakech. Entendu que Marrakech va abriter

sa deuxième COP après celle de 2001.

« Le continent africain est celui qui émet moins de gaz à effet de serre (3%). Mais, c'est l'Afrique et les pays moins avancés qui vont être les victimes du changement climatique dans les 40 prochaines années », a souligné Samira Sitail, chef du pôle de la presse et de la communication de la COP22.

« Seulement 4% des investissements dans le cadre du climat sont captés par l'Afrique », a-t-elle déploré.

Invité à donner une impulsion aux négociations sur le climat, le Maroc qui accueille la COP22 est un « exemple type » dans le développement des énergies renouvelables, malgré la forte présence du désert. « Les énergies renouvelables sont d'abord une affaire de gouvernance et non d'argent », a affirmé Saïd Mouline, chef du pôle partenariat public-privé de la COP22.

Dans cette optique, le Maroc développe 90% de projets d'énergie dans l'éolien. Actuellement, il fabrique 70% de ses pièces détachées sur place. Ces dernières années l'investissement dans le secteur a été chiffré à 1,7 milliard de dollars. Le pays se propose d'atteindre 2000 mégawatts d'énergie éolienne et 2000 mégawatts d'énergie solaire en 2020. En somme, le Maroc disposant d'un Fonds national de l'environnement qui accompagne divers projets liés notamment à l'économie verte, s'est fixé l'objectif de 42% d'énergies renouvelables en 2020 et 52% en 2030.

En 1995 à peine 15% de la population rurale marocaine avait accès à l'électricité. Ce taux est passé à 98% en 2016.

En matière d'énergie éolienne, le Maroc a le prix de vente le plus bas au monde, soit 3 centimes d'euro par kilowattheure.

La Rédaction

GABON

Manuel Valls demande le « décompte » des voix

Le Premier ministre français, Manuel Valls, est favorable à un nouveau décompte des résultats au Gabon, après la proclamation et les troubles postélectorales au Gabon. Il rejoint la proposition de l'Union européenne et des Nations unies pour mettre fin à la crise. La veille, le garde des Sceaux Séraphin Moundounga, a démissionné de son poste.

Face à la situation de crise postélectorale au Gabon, le Premier ministre français, Manuel Valls, a suggéré au président Ali Bongo, un nouveau « décompte » des voix que la « sagesse commanderait », rejoignant ainsi la proposition de l'Union européenne, des Nations unies, des Etats-Unis et du Canada.

Il appelle à « un processus électoral clair. Nous avons déjà eu cette expression, il y a contestations et doutes. Les observateurs européens sur place ont émis des critiques sur la base de faits objectifs. La sagesse commanderait de faire un nouveau décompte des résul-

tats », a affirmé Manuel Valls.

Soulignant cependant, que pour l'heure, la priorité de la France revient à la sécurité de ses 15 000 compatriotes vivant au Gabon. Il a par ailleurs demandé aux autorités gabonaises que « tout soit fait » pour retrouver « une quinzaine de ressortissants français, dont Paris est sans nouvelles ».

« Nous sommes, c'est vrai, sans nouvelles de plusieurs de nos ressortissants, souvent binationaux franco-gabonais, une quinzaine sans doute de personnes. Nous demandons aux autorités gabonaises que tout soit fait pour les retrouver, c'est une exigence de notre part et nous espérons avoir le plus vite possible des informations les concernant », a intimé le Premier ministre.

Hier, le Quai d'Orsay s'inquiétait déjà du manque de nouvelles d'une dizaine de Français. A cet égard, le chef de la diplomatie française, Jean-Marc Ayrault avait, dans un communiqué, exprimé sa vive préoccupation et

demandé à « pouvoir exercer la protection consulaire telle que prévue par la Convention de Vienne ». Des familles gabonaises sont aussi à la recherche de leurs proches toujours introuvables, après de milliers d'arrestations.

Seulement quelques jours après l'élection d'Ali Bongo, c'est son ministre de la Justice, Séraphin Moundounga, qui vient de décider de quitter son poste. Cette défection d'un poids lourd du gouvernement inquiète le camp du nouvel élu. Séraphin Moundounga justifie sa démission des fonctions gouvernementales et du Parti démocratique gabonais (Pdg) par « le refus du président Ali Bongo d'accepter le recomptage des voix bureau par bureau, dans des zones soupçonnées de fraudes massives, et pas des morts [qu'il] ne voudrait pas cautionner ». C'est la première défection de haut niveau depuis le début des troubles postélectorales.

Du côté de l'opposition, Jean Ping et les autres membres auraient retrouvé leur liberté de

mouvement. Pour lui, l'apaisement ne peut survenir que « si la vérité des urnes est rétablie et respectée sur la base du comptage des voix bureau de vote par bureau de vote ».

Une hypothèse exclue par le gouvernement gabonais, qui rappelle que cela n'est pas prévu par la loi électorale. Le dircom de Jean Ping, Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi, n'est pas de cet avis. Il parle plutôt de « silence juridique », assurant que cela est possible « sans violer la loi ».

Jean Ping demande aussi la reprise des travaux de la Commis-

sion électorale, la Cénap, en vue de l'examen des procès-verbaux du Haut-Ogooué où Ali Bongo a gagné avec plus de 90% de voix. En revanche, l'opposition exclut tout recours devant la Cour constitutionnelle, qui ferait « preuve de partialité », selon elle.

Ces différents arguments maintiennent le statu quo. A Paris, un millier de Gabonais ont défilé pour réclamer la « reconnaissance de l'élection démocratique » de Jean Ping. Jean-Luc Mélenchon, de la gauche radicale, faisait partie des manifestants.

Noël Ndong

CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle BANZOUZI NZEKELA Sirley. Je désire désormais être appelée : BANZOUZI Esther Sirley.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

FESTIVAL ALPHABET AFRICA

Le top de la deuxième édition a été donné

La deuxième édition du festival Alphabet Africa a été ouverte le 5 septembre 2016 à la Librairie des Dépêches de Brazzaville, par Jean Paul Wabotaï, président international de l'association « Enfants du Congo- Enfants du monde ». Cette cérémonie d'ouverture a été suivie de la présentation du premier abécédaire historique au Congo de la langue Mbochi.

L'Alphabet Africa est une initiative de Jean Paul Wabotaï qui vise à lutter contre l'illettrisme ; favoriser le début de la scolarisation, la réinsertion des enfants et des adultes, l'évolution de la population et la préparer en vue de bâtir le pays ; mobiliser les enfants ainsi que les adultes à prendre conscience de l'importance de l'éducation et de la culture ; préserver l'héritage de la culture orale et musicale léguée par les ancêtres.

Cette initiative permet de renforcer les efforts réalisés en matière d'alphabétisation au Congo, en apportant des outils pédagogiques ludiques d'impact rapide et visible au plus grand nombre. L'alphabétisation étant au cœur de l'éducation de base et de l'éducation pour tous, un défi mondial au 21^e siècle.

Ouvrant ce festival, Jean Paul Wabotaï a précisé que depuis 2012, l'association « Enfants du Congo- Enfants du monde », a œuvré dans le social et dans l'éducation. Elle a ouvert la pre-

mière maison de la paix et d'alphabétisation à Bacongo (dans le deuxième arrondissement de Brazzaville), puis la maison de l'éducation pour tous à Mounkali (dans le quatrième arrondissement de Brazzaville) avec l'objectif de soutenir la jeunesse en promouvant la culture du vivre ensemble, la paix, la réconciliation et surtout l'alphabétisation.

En 2013, l'association « Enfants du Congo- Enfants du monde » a accompagné avec sa méthode Alphabet Africa, le projet du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso qui avait décrété les années 2013 et 2014 « Années de l'éducation pour tous ». Elle a su convaincre le corps de l'éducation congolaise et française. Présentement cette association est en pourparlers avec les Canadiens et les Espagnols pour implanter des marelles Alphabet dans leur pays. En 2014, grâce au soutien financier de Jean-Paul Pigasse (le directeur de publication des



Une vue des participants à l'ouverture du festival Alphabet Africa (DR)

Dépêches de Brazzaville), cette association a lancé le premier festival Alphabet Africa. C'est dans ce cadre, qu'elle a installé son jeu La Marelle Alphabet Africa, dans les neuf communes de Brazzaville. Ce jeu mis en place ici au Congo, a reçu le titre de : projet innovant du 21^e siècle par l'Unicef Amérique. Le Congo est devenu le pays pilote. Après quoi, l'éducation nationale française a accueilli La Marelle Alphabet Africa dans la ville de Montpellier où cette association a installé deux dans l'école Marie-Curie et Alphonse Daudet. Présentement, l'association est en discussion avec la région Languedoc Rousillon-

Midi Pyrénées pour la mise en place de Marelles Alphabet sur l'ensemble de son territoire.

« Le deuxième festival Alphabet Africa, a comme objectif de diffuser l'apprentissage de l'alphabet auprès de la population et de l'enraciner dans notre culture en utilisant la technologie moderne : télévision, informatique, web sous la forme ludique. Notre ambition est d'accompagner le projet du chef de l'Etat « La marche vers le développement » dans le domaine de la « modernisation de l'éducation nationale » en mettant en place des marelles dans toutes les régions du Congo. L'Afrique nous appelle tous au-

jourd'hui à prendre conscience de sa beauté et de ses richesses infinies et à écrire des nouvelles pages pour les générations futures », a indiqué Jean Paul Wabotaï.

Pendant plus d'une semaine, le festival qui a choisi de s'appuyer sur la méthode La Marelle Alphabet Africa, qui met en valeur l'héritage de la culture congolaise, proposera à la population dans plusieurs quartiers de Brazzaville et à la chaîne de télévision Drtv, de nombreuses animations et jeux éducatifs gratuits autour de l'alphabet.

Le festival s'est poursuivi mardi à l'école de la Révolution à Ouenzé par la Marelle Nzango Alphabet, Marelle géographie et Marelle apprendre à lire et à écrire par le jeu. Ce mercredi 7 septembre, le festival se poursuivra par la construction d'un animal à partir des lettres à l'église Saint Pierre Claver à Bacongo. Le jeudi 8 septembre, l'Alphabet Africa prendra ses quartiers à Moukondo plus précisément dans l'orphelinat Célestine Boundzoumou.

Rappelons que l'Alphabet Africa s'inscrit dans le neuvième volume de l'histoire générale de l'Afrique.

Bruno Okokana

Crédit Rentrée Scolaire

Réussir la rentrée des classes des enfants.

Vivez la rentrée des classes de vos enfants dans de meilleures conditions grâce au **Crédit rentrée Scolaire**.

- Disposez rapidement des montants allant jusqu' à **6 mois de salaire**.
- **Plafond: 6 000 000 FCFA**.
- Des remboursements sur **11 mois maximum**.
- Démarche facilitée, **obtention en 48 heures maximum** après dépôt du dossier complet (sous réserve d'acceptation).

Pour de plus amples informations rendez-vous à votre agence Crédit du Congo ou contactez-nous à l'adresse suivante :

svpinfos@creditducongo.com

Un portefeuille garni pour la rentrée des classes



Crédit du Congo

- département de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ;
- département de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la construction, de la ville et de l'habitat ;
- département de la jeunesse et des sports ;
- département de la culture, des arts et du tourisme ;
- ②- département de la promotion de la femme, de la famille et des groupes vulnérables.

Article 34 : Des départements autres que ceux cités à l'article 33 ci-dessus peuvent être créés, en tant que de besoin, par décret du président de la République.

Article 35 : Les affaires spécifiques et d'intérêt commun à plusieurs départements sont traitées, sous la coordination du ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République, au sein des cellules permanentes suivantes :

- cellule des affaires politiques de la société civile ;
- cellule diplomatique ;
- cellule économique et financière ;
- cellule communication ;
- cellule des affaires juridiques et administratives ;
- cellule des affaires sociales et culturelles.

Article 36 : Par délégation du président de la République, la structuration, l'organisation et la composition des cellules permanentes, sont fixées par arrêté du ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République.

Article 37 : Par délégation du président de la République, des cellules autres que celles visées à l'article 35 ci-dessus peuvent être créées par arrêté du ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République.

Article 38 : Les ministres chargés de mission auprès du président de la République, les hauts commissaires, les conseillers, les ambassadeurs itinérants et les chargés de missions sont nommés par décret du président de la République.

Article 39 : Les conseillers spéciaux, les conseillers du président de la République sont assistés par des chargés de mission, des assistants et des attachés.

Article 40 : Par délégation du président de la République, les assistants principaux, les assistants, les attachés, les chargés d'études, les secrétaires et les consultants sont nommés par arrêté du ministre d'Etat, directeur de cabinet du président de la République.

Article 41 : Par délégation du président de la République, la structuration, les missions des départements ainsi que les modalités de nomination des assistants principaux, des assistants, des attachés, des chargés d'études, des secrétaires et des consultants sont fixées par arrêté du ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République.

Article 42 : La présidence de la République dispose d'un porte-parole nommé par décret du président de la République. Il a rang et prérogatives de conseiller du président de la République.

Le porte-parole de la présidence de la République a pour missions de :

- répondre aux médias en lieu et place du président de la République, sur des questions bien circonscrites, à l'intention de l'opinion nationale et internationale ;
- rendre compte des activités du président de la République et de son cabinet.

CHAPITRE XI : DES ADMINISTRATIONS ET DES SERVICES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Article 43 : L'organisation et les attributions des administrations et des services rattachés au cabinet du président de la République sont fixées par des textes spécifiques.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

Article 44 : Le ministre d'Etat, directeur du cabinet du président de la République, le secrétaire général de la présidence de la République, le secrétaire général du gouvernement, le chef de l'état-major particulier du président de la République, les ministres chargés de mission auprès du président de la République, les hauts commissaires, le secrétaire général du conseil national de sécurité, le contrôleur général d'Etat, les conseillers spéciaux, les conseillers, les ambassadeurs itinérants, les chargés de mission, les directeurs, les assistants principaux, les assistants, les attachés, les chefs de service et les autres collaborateurs perçoivent une indemnité fixée par les textes en vigueur.

Article 45 : Le comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo ainsi que le comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national 2015 accomplissent leurs missions respectives jusqu'à la mise en place effective du conseil national du dialogue.

Article 46 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2016-238

Fait à Brazzaville, le 20 août 2016

Denis SASSOU-N'GUESSO. /-



AVIS DE RECRUTEMENT

Poste : Technicien de Maintenance
Basé : à Bomassa

Dans le cadre des activités de la Fondation Nouabale Ndoki à Bomassa nous cherchons un Technicien de Maintenance. Il sera sous l'autorité et la supervision du Directeur Logistique de la Fondation Nouabale Ndoki et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble du personnel des projets.

Il aura les principales responsabilités suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement et prévenir les pannes / dégradations des équipements / installations / infrastructures électriques de la base de Bomassa et des autres infrastructures WCS.
- Effectuer les travaux de réparation / maintenance électrique dans les délais convenus.
- Rédiger les rapports d'intervention
- Assurer les enregistrements et archivages de tous les documents relatifs aux équipements / installations / infrastructures.
- Autres (Pour les termes de référence détaillés, veuillez consulter le tableau d'affichage au bureau de WCS - Wildlife Conservation Society - 151 Avenue General de Gaulle - Plateau Ville - Brazzaville
- Compétences requises :

- Capacité de réaliser des tâches de base liées à la réparation et maintenance de l'électricité

- Etre attentif au résultat final et répondre positivement aux critiques

- Travailler de manière dynamique et constructive. Démontrer de bonnes capacités d'organisation et de communication

Profil requis :

- Avoir un diplôme en électricité

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'électricité

- Excellente maîtrise du français et la connaissance de la langue anglaise sera un atout

Veuillez envoyer votre Curriculum vitae avec une lettre de motivation à l'adresse suivante : Mr. Le Directeur de la Logistique - Wildlife Conservation Society (WCS) 151 Avenue General de Gaulle - Plateau Ville - Brazzaville B.P.14537, ou à l'adresse e-mail : wsccongobrazza@wcs.org au plus tard le 16 Septembre 2016. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés à passer le test d'évaluation.

**Fondation Nouabale Ndoki
Bomassa**

CAN 2017

Groupe A

La Tunisie brise le rêve libérien, le Togo meilleur deuxième. En bonne position avant la rencontre, les Lone Stars ont été renversés par la Tunisie (1-4). Vainqueur de Djibouti, le Togo d'Emmanuel Adebayor prend s'empare du ticket de meilleur deuxième.

Les rêves continentaux du Liberia se sont fracassés à Monastir dimanche après-midi : les Lone Stars sont sévèrement battus par les Aigles de Carthage (1-4) et terminent à la 3^e place du groupe avec 10 points, laissant au Togo le strapontin qualificatif pour la CAN 2017. Car les hommes de Claude Le Roy, emmenés par un Adebayor chômeur mais très en jambes (3 passes décisives et un penalty manqué), ont corrigé Djibouti 5-0. Et, grâce à une différence de buts favorable (+7), passent devant le Bénin (+2) au titre de deuxième meilleur deuxième et seizième qualifié.

Tunisie-Liberia : 4-1 (2-0)
Buts : Khazri (5^e), Khenissi (35^e), Khalifa (72^e) et Lahmar (77^e sur penalty) pour la Tunisie, Paye (70^e) pour le Liberia
Togo-Djibouti : 5-0 (2-0)
Buts : Bossou (25^e), Dossevi (44^e), Laba (52^e), Agbegiadan (87^e et 90^e) pour le Togo

Classement final

1) Tunisie, 13 points, 2) Togo, 11 pts, 3) Liberia, 10 pt, 4) Djibouti, 0 pt

Groupe B

Les Léopards de RDC faciles contre la Centrafrique, l'Angola et Madagascar dos à dos. Les Léopards de RDC terminent en beauté avec une belle victoire contre la Centrafrique (4-1). A Luanda, Palancas Negras et Barea se sont neutralisés 1-1. Alors qu'un point suffisait aux Léopards, la RDC a carton-

né la Centrafrique (4-1) et termine largement en tête de son groupe. Les hommes de Florent Ibengé ont pourtant tremblé sur une frappe d'Enza-Yamissi en début de match. Mais à la 30^e, Kebano ouvrait le score sur un service de Bolasia. Mubélé, Bolingi et Botaka donnaient plus d'ampleur au score. Déjà éliminés, Angola et Malgaches ont achevé leur campagne par un match nul à Luanda.

RDC-Centrafrique : 4-1 (1-0)
Buts : Kebano (30^e), Mubélé (46^e), Bolingi (70^e) et Botaka (90^e) pour la RDC, Enza-Yamissi (63^e)

Angola-Madagascar : 1-1 (0-1)
Buts : Gelson (55^e) pour l'Angola, Bapasy (17^e) pour Madagascar

Classement final

1) RDC, 15 points, 2) Centrafrique, 10 pts, 3) Angola, 5 pts, 4) Madagascar, 3 pts

Groupe C

Les Aigles du Mali privent le Bénin de son billet. Déjà qualifiés avant le match, les Aigles du Mali ont largement battu le Bénin et privent les Ecurieuls d'une des deux places de meilleurs deuxièmes. Le Nzalang balaye le Sud-Soudan et remporte sa première victoire. Déjà assurés d'aller au Gabon en janvier prochain, les Aigles du Mali n'ont pas fait dans la dentelle lors de la réception du Bénin, qui pouvait encore prétendre à la première place du groupe. Rapidement menés au score, les Ecurieuls voit leur goal-average chuter (de +5 à +2) alors que le Togo bonifiait le sien (+7). Ce sont donc les Eperviers qui iront à la CAN, laissant des noix aux Ecurieuls...

Mali-Bénin : 5-2 (3-1)
Buts : S.Yatabaé (20^e), Diaby (36^e), Marega (40^e), A.Traoré

(65^e) et Doumbia (80^e) pour le Mali, Gounongbe (42^e) et Sessègnon (90^e) pour le Bénin
Guinée équatoriale-Soudan du Sud : 4-0
Buts : Miranda, Nsue, Akapo et Randy pour la Guinée équatoriale

Classement final

1) Mali, 16 points, 2) Bénin, 11 pts, 3) Guinée équatoriale, 4 pts, 4) Sud Soudan, 3 pts

Groupe J

Les Fennecs terminent sur un festival, l'Ethiopie au tapis. L'Algérie n'a pas raté les débuts de son sélectionneur et a atomisé le Lesotho (6-0). Malgré sa victoire sur les Seychelles, l'Ethiopie n'est pas parvenue à accrocher l'une des deux meilleures places de second.

Si l'Algérie était déjà qualifiée, l'enjeu résidait en la première sortie du Serbe Milovan Rajevac sur le banc des Fennecs. Qui n'a pas raté ses débuts avec un score de tennis contre le Lesotho. Avec un doublé de Soudani, qui devient le meilleur buteur de ces éliminatoires.

De leur côté, les Antilopes éthiopiennes ont pris le meilleur sur les Seychelles après avoir été menées au score. Mais ce succès ne suffit pas, puisqu'avec 11 points, l'Ethiopie est 4^e meilleure deuxième, derrière l'Ouganda, le Togo et le Bénin.

Algérie-Lesotho : 6-0 (4-0)
Buts : Soudani (9^e et 38^e), Mahrez (18^e et 74^e), Taïder (23^e) et Boudebouz (45^e+2 sur penalty) pour l'Algérie
Ethiopie-Seychelles : 2-1 (1-1)
Buts : Kébédé (34^e) et Saladin (56^e sur penalty) pour l'Ethiopie, buteur non communiqué (21^e) pour les Seychelles

Classement final

1) Algérie, 16 pts, 2) Ethiopie, 11 pts, 3) Seychelles, 4 pts, 4) Lesotho, 3 pts

Camille Delourme

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

CFA, 4^e journée

Groupe A

Malgré la titularisation de Damien Mayenga, de retour de blessure, Bergerac chute lourdement à domicile face à Saint-Malo (0-3). Sans Jules Iloki, en phase de reprise, la réserve de Nantes partage les points avec Chartres (1-1).

Première défaite de la saison pour la réserve du PSG, qui se déplaçait à Granville sans Jonathan Ikoné Nanitam, sélectionné avec les U19 français. Score final 0-1.

Lorient bat Mantes 2-1 avec Bradley Mazikou titulaire sur le flanc droit de la défense.



Alan Dzabana, contre Grenoble (DR)

Groupe C

Alan Dzabana ouvre son compteur but personnel et débloque le score pour la réserve de l'OL. Mais les jeunes Gones s'inclinent finalement 1-2 face à Grenoble qui marque aux 93^e et 96^e minutes, alors que Dzabana avait rejoint le banc à la 87^e.

Christopher Missilou

égalise pour Montceau à la 23^e, mais son équipe chute à domicile face à Yzeure (1-2).

Toujours pas de victoire pour l'AJ Auxerre de Hardy Binguila et Charlevy Mabilia, titulaires au coup d'envoi. Le premier a joué tout le match et le second a été remplacé à la 55^e. Et Auxerre partage les points avec Andrézieux.

Groupe D

Christian Madédé est resté sur le banc lors de la victoire de l'OM à Paulhan-Pézenas (3-1).

Morgan Poaty et Bryan Passi étaient alignés lors du revers de la réserve de Montpellier face à Colomiers (0-1). Le premier a joué au poste de latéral droit, tandis que le fils de Franck Passi a évolué dans l'entrejeu.

Tarbes remporte sa première victoire de la saison au Pontet (1-0). Titulaire en défense centrale, Juvrel Loumingou a quitté ses partenaires après 25 minutes sur blessure.

Sans Yhoan Andzouana, la réserve de Monaco l'emporte à Hyères (2-0).

C.D.

IN MEMORIAM

Déjà un an que tu nous a quittés Papa ! Le temps qui s'égrène inévitablement, n'a que très peu d'emprise sur l'affection et l'amour que nous avons pour toi et le souvenir que nous gardons de toi.

A l'occasion de ce triste 1^{er} anniversaire, du décès de notre très cher



bien-aimé, Gilbert Okondza, Les enfants Okondza : Justin, Opias, Gilthèse, Gandy, Gracette, Espérance et Viha ; la veuve Thérèse Okondza ; les Okondza : Henriette, Margueritte, Joséphine, et Marceline, Vous prient de se joindre à eux, afin d'avoir une pensée en mémoire de l'âme de cet illustre homme. A cet effet, une messe pour le repos de son âme, sera dite ce dimanche 11 septembre 2016 à 10h30 à l'église Sainte Marie de Ouenzé. La messe sera suivie d'un apéritif au domicile de la famille sis à N'Djiri Manianga. Papa, que Dieu puisse te recevoir dans sa lumière. Nous ne n'oublions jamais.



7 septembre 2013 - 7 septembre 2016, voici trois (3) ans que notre père, oncle, mari Yves Roger Yebeka nous a quittés pour le repos éternel.

En ce jour de triste anniversaire, la veuve Caroline Yebeka ainsi que les enfants Yebeka et famille prient tous ceux qui ont connu ce grand homme des médias d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Papa nous ne t'oublions jamais.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°003 /MPT/2016/UCP/CAB : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DU PROJET CENTRAL AFRICAN BACKBONE (CAB-CIT CG)

1. La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme sous régional Central African Backbone composante République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « recrutement d'un cabinet en vue de réaliser l'audit Administratif, Financier et Comptable du Projet Central African Backbone (CAB), exercice comptable 2016.

2. L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes spéciaux de toutes les ressources éventuelles reçues par le Projet CAB aussi bien de la Banque Mondiale que de la Contre partie de l'état Congolais ceci, pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Plus spécifiquement il s'agit de se prononcer sur : (i) La sincérité et la régularité des états financiers et des relevés des dépenses (justification des dépenses, le respect des procédures de passation de marchés, des accords de subvention), (ii) L'efficacité de la structure du système de contrôle interne, (iii) La conformité de l'exécution du projet aux termes des Accords de dons et aux instructions de la Banque Mondiale.

3. La durée de la mission est de 21 jours.

4. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt par écrit, par E-mail en produisant les informations indiquant les informations indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, descriptions des prestations similaires déjà réalisés, l'expérience applicable à la mission, etc. ...).

5. Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

6. Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC) conformément aux Directives : sélection et emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale (édition courante)

7. Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet pour l'audit externe du Projet CAB » doivent être envoyées sous pli fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 20 septembre 2016 à 16 h00 (heure locale) à l'adresse ci-dessous :
Monsieur le Coordonnateur du Projet CAB-CIT
Rue LOCKO Isaac, derrière l'ambassade des Etats-Unis
BP. 1420
Tél. (242) 06 835 00 51
E-mail: contatc@cabcongo.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 05 septembre 2016.

Le Coordonnateur

Yvon Didier MIEHAKANDA



AVIS DE VACANCE DE POSTE N°498835

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance cherche à recruter

Un(e) Spécialiste en Santé

Sous la supervision de la Représentante Adjointe, le/la Spécialiste en Santé sera chargé(e) du développement et de la préparation du programme de santé/s et sera responsable de la gestion, de la mise en œuvre, et du suivi et évaluation des programmes/s de santé (nutrition, genre, santé maternelle, néonatale, survie/développement de l'enfant) au sein du programme de pays.

Profil requis pour le poste

- Nationalité Congolaise (République du Congo),
- Un Diplôme universitaire supérieur (au moins un Master) en santé publique / nutrition, santé pédiatrique, santé familiale, recherche en santé, santé mondiale / internationale, politique de santé et / ou de gestion, sciences de la santé environ-

nementale, biostatistique, socio-médicale, éducation à la santé, épidémiologie ou autres sciences liées à la santé est requis.

- Au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la planification de la santé publique/nutrition, dans des domaines pertinents de soins de santé maternelle et néonatale, la santé en situation d'urgence / préparation à la réponse humanitaire au niveau international (de préférence dans un pays en développement). Une expérience pertinente dans le programme, le développement et la gestion des projets de santé / nutrition dans un organisme du système des Nations Unies serait un atout.
- Capacité d'analyse et de conceptualisation.
- Aptitude à travailler en équipe dans

un environnement international et multiculturel.

- Capacité à établir des relations de travail harmonieuses et efficaces
- Aptitude à communiquer et à négocier.
- Aptitude à diriger et à superviser,
- Connaissance de l'outil informatique et de ses applications communes.
- La maîtrise de l'anglais et du français est requise. La connaissance d'une autre langue officielle de l'ONU ou d'une langue locale serait un atout.

Conditions de service

- Contrat FT d'au moins une année renouvelable selon les besoins du programme et la validité du poste.
- Grade : NO-C, selon la grille des Nations Unies.
- Lieu d'affectation : Brazzaville-CONGO, avec des déplacements à

l'intérieur du pays.

Dépôt de Candidatures au plus tard le 20 septembre 2016 à 23 heures 55 minutes

Titre du poste : Spécialiste en Santé, NO-C - Brazzaville

Numéro de publication : 498835

COMMENT POSTULER :

Rendez-vous sur le site UNICEF avec le lien suivant :

<http://www.unicef.org/about/employ/?job=498835>

et CLIQUEZ SUR « APPLY » pour commencer.

IMPORTANT : Les candidats doivent IMPERATIVEMENT disposer d'une adresse électronique fonctionnelle avant de postuler.

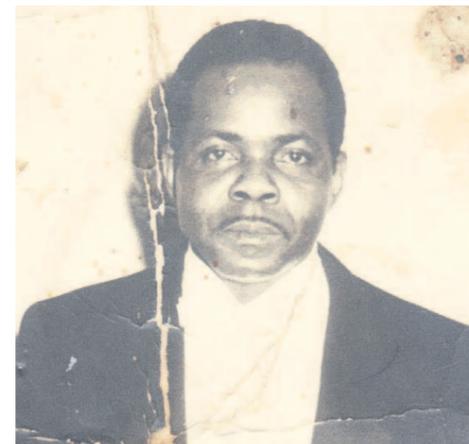


IN MEMORIAM

10 ans déjà que Fabrice Dominique Loumoungui, agent SNE) nous a quitté.

Tes enfants Eddy Wiliss; Armel; Parfaite; Rosia et Junior Loumoungui, auront toujours pour toi une pensée pieuse.
Que ton âme repose en paix)

07 Septembre 1981-07 Septembre 2016 voici 35ans déjà que tu nous a quittés
Nos pensées sont sans cesse tournées vers toi qui arborais un amour inconditionné.
Papa que tu trouves le bonheur, la paix et le repos au coté de Dieu notre créateur.
Papa tes enfants ne t'oublieront jamais.
Repose en paix
Les enfants Ibata François



INTERVIEW

Serge Mumbu : « Les personnalités congolaises continuent à séduire le public kinois dans presque tous les domaines »

Pas de panique, les stars congolaises gardent la cote dans le secteur de la publicité et de la communication en RDC. En dépit d'une ouverture de plus en plus forte sur le monde, elles représentent toujours un choix judicieux pour les annonceurs désireux de faire passer leurs messages auprès du public. Dans l'une de nos dernières livraisons, la rédaction a dressé un état des lieux prometteur de ce secteur qui génère déjà plus de 50 millions de dollars américains de chiffre d'affaires, hormis l'informel. Avec l'agence d'étude et de sondage Target, nous entrons dans une autre dimension de la problématique. En effet, après quatre éditions sur les personnalités préférées des Kinois, Target a réussi à mettre à la disposition des annonceurs un support capable de les aider à identifier la personnalité la mieux adaptée à des cibles particulières, comme l'explique Serge Mumbu, general manager de cette agence spécialisée dans le marketing et l'étude du marché.



Serge Mumbu

personnalités susceptibles d'aider à véhiculer leurs messages auprès du public, ou celles capables de représenter leur marque ou de promouvoir leur produit. Les résultats étant présentés par catégorie (âge, sexe, occupation, etc.), on a également la possibilité d'identifier la personnalité la mieux adaptée à des cibles particulières.

L.D.B. : Présentez-nous sommairement les résultats globaux de la dernière étude et d'éventuels changements marquants par rapport aux éditions précédentes ?

S.M. : Globalement, les personnalités congolaises continuent à séduire le public kinois dans presque tous les domaines. On les retrouve dans le top 3 de

tous les classements, hormis le sport où il y a une prédominance étrangère. Au sommet de chaque classement, il n'y a pas eu de changement, à l'exception du théâtre et cinéma.

L.D.B. : Quelles sont les catégories d'annonceurs qui peuvent profiter utilement d'une telle étude, parlez-nous également de vos relations avec les agences de publicité ?

S.M. : Nos clients sont les annonceurs qui vendent des produits de grande consommation (boissons, nourriture, téléphonie mobile, ...). Ils ont besoin de développer une communication de masse destinée au plus grand nombre. Mais, au-delà, il y a ceux qui ont des cibles spéciales. En ce qui concerne

nos relations avec les agences de publicité, nous travaillons en collaboration avec certaines agences dans le cadre des clients communs, lorsqu'il s'agit surtout d'évaluer des campagnes de communication (prétest ou post test d'une campagne). Il arrive aussi qu'une agence nous recommande à l'un de ses clients pour la réalisation d'une étude de marché. Nous proposons ainsi une stratégie de communication pour l'aider à bien circonscrire sa cible. Nous avons également des cas où Target recommande un client auprès d'une agence de publicité qui peut l'aider à développer sa stratégie de communication.

L.D.B. : Selon vous, quelles sont les priorités pour arriver à professionnaliser le secteur de la publicité et améliorer ainsi sa contribution à l'économie nationale ?

S.M. : Comme dans d'autres pays, il faudrait procéder à une régulation et la création d'une association nationale des agences de publicité définissant les normes et règles pour exercer dans la profession. Il faudrait une réglementation sur le niveau d'étude requis ou d'expérience pour exercer dans la profession, les tarifs plancher et plafond applicables dans différents supports publicitaires (spot TV, jingle radio, panneau publicitaire, communication digitale, etc.), ainsi que l'organisation des modules de forma-

tion pour les professionnels du secteur.

L.D.B. : Est-ce que l'arrivée massive des PME d'envergure internationale a eu un impact particulier sur le développement du secteur? Faut-il craindre une concurrence disproportionnée, comme certaines agences locales l'ont affirmé ?

S.M. : Je pense que c'est une aubaine de voir des sociétés d'envergure internationale sur le marché. En effet, cela peut avoir un impact positif sur la qualité des prestations de nos agences. Il appartient donc à chaque agence locale de voir dans quelle mesure s'adapter et améliorer aussi la qualité de ses services.

L.D.B. : Actuellement, quels sont les secteurs de l'activité économique où les besoins d'étude de marché se font-ils ressentir ?

S.M. : C'est plus dans les secteurs où il y a une forte concurrence (boissons, téléphonie mobile, banques, produits alimentaires, cosmétiques, ...). Il y a aussi le cas des entreprises qui connaissent une baisse sensible du chiffre d'affaires de leurs produits phares, mais également les investisseurs qui veulent lancer de nouveaux produits dans n'importe quel domaine.

Propos recueillis par Laurent Essolomwa

DIALOGUE

Augmentation des quotas des composantes

La majorité et l'opposition ont désormais plus de quatre-vingt-dix délégués chacune pendant que la société civile a moins de soixante-cinq sièges.

Après la trêve observée dès son ouverture le 1er septembre, le Dialogue a repris son cours le 5 septembre à la Cité de l'Union africaine en l'absence de l'UDPS et alliés. Les travaux marquent encore le pas étant donné qu'on en est encore à discuter sur des détails d'ordre organisationnel. En attendant d'entrer dans le vif des matières retenues avec, en prime, l'exposé de la Cénico sur l'évaluation du processus électoral, chaque composante se bat pour une meilleure représentation. C'est tout le sens du débat qui avait alimenté la reprise des travaux avec, en toile de fond,

l'exigence des participants de voir le quota de participation de chaque composante être relevé. Les délégués à ce forum ont argumenté en faisant savoir que le quota leur réservé initialement était insuffisant et ne permettait pas à un grand nombre des Congolais d'y participer. L'option du relèvement du quota global aura donc finalement été levée par la facilitation et les chefs des délégations. En clair, chaque composante voit son effectif augmenter avec vingt-cinq unités supplémentaires. Ainsi donc, la majorité et l'opposition qui avaient au départ soixante-huit délégués chacune passent à quatre-vingt-treize délégués pendant que la société civile passe de trente-neuf à soixante-quatre délégués. Quant aux personnalités invitées à ces assises, elles se-

ront au nombre de trente au lieu de vingt-cinq comme initialement prévu. La société civile qui n'accepte pas d'être traitée comme une portion congrue demande plus des délégués. Elle dénonce ce qu'elle qualifie de discrimination à l'égard d'une composante qui porte les aspirations de tout un peuple. Elle sollicite un quota égal aux composantes politiques qui ont tout l'air de piloter le processus. Cependant, cette révision à la hausse des quotas des composantes est boudée dans l'opinion qui y voit une manière pour les délégués de se servir grâce aux sulfureux per diem qui leur seront alloués au grand dam de la population. Les composantes avaient jusqu'à mardi pour déposer leurs listes définitives au bureau de la facilitation.

Alain Diasso

Les évêques catholiques insistent sur le respect du cadre constitutionnel

La Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénico) a réitéré, le 6 septembre, son appel pour « un dialogue inclusif », qui respecte les dispositions de la Constitution congolaise.

Après un mutisme longtemps observé par rapport à l'évolution de la situation politique du pays, la Cénico vient à nouveau de monter au créneau via un communiqué publié mardi. Il en ressort que le Clergé catholique ne pourra participer au dialogue ouvert le 1er septembre et qui se tient à la Cité de l'Union africaine que sous certaines conditions. Les évêques catholiques, membres de la Cénico, ont réitéré leur appel à l'inclusivité du dialogue qui devra, selon eux, s'en tenir au respect strict des dispositions de la Constitution. Dans l'entendement de la Cénico, les travaux du dialogue devront se négocier dans le cadre constitutionnel sans biaiser les articles verrouillés ayant trait au mandat présidentiel et l'alternance démocratique au pouvoir.

La Cénico milite donc pour « un dialogue national franc et sincère, susceptible de résoudre la crise actuelle que connaît le pays ». Pour les évêques catholiques, seul « un dialogue incluant les grandes familles politiques de l'opposition donnerait plus de chance au pays d'aboutir à la résolution de la crise actuelle de manière consensuelle et durable ». Ce n'est qu'au prix du respect de ces revendications, ou mieux du respect de ces exigences fondamentales que la Cénico pourra maintenir sa participation au dialogue, peut-on lire dans le communiqué. Évoquant les dernières mesures de décrispation prises par le gouvernement notamment avec la libération des prisonniers politiques et d'opinion, la Cénico a, tout en saluant ces gestes encourageants, exhorté le gouvernement à étendre ces mesures de grâce à « d'autres personnes se trouvant dans les mêmes conditions ».

A.D.

VIE DES PARTIS

Le MLC nettoie ses écuries

Le parti de Jean-Pierre Bemba vient de radier six députés nationaux qu'il reproche d'avoir participé au dialogue convoqué par le président Kabila, « en violation de la ligne et conduite du parti qui a levé l'option de ne point participer à tout dialogue qui compromet les acquis de la Constitution ».

Le Mouvement de libération du Congo (MLC) vient de chasser de ses rangs, le 5 septembre, six députés nationaux pour avoir participé au dialogue politique qui se tient à la Cité de l'Union africaine et dont les travaux préparatoires ont été organisés à l'hôtel Béatrice, il y a près de deux semaines. La réunion du bureau politique de cette formation politique tenue à son siège à Gombe avait pour objectif d'examiner la question relative à la participation de certains membres de ce parti et des alliés aux travaux préparatoires du dialogue, en désaccord avec la ligne politique du parti.

Après avoir réitéré le refus de ce mouvement politique de participer au dialogue qui se tient à

Kinshasa, le bureau politique du MLC dont les travaux de cette réunion extraordinaire ont été dirigés par la secrétaire générale Eve Bazaïba a souligné que seules les discussions techniques entre parties prenantes autour de la Ceni intéresserait la population congolaise afin de fixer le calendrier électoral, précisément la convocation de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel, en vue d'une alternance pacifique. « *Le MLC ne prendra pas part à un forum dont le seul but est de permettre à quelques individus de conclure un accord politique ayant pour finalité le partage des postes dans une transition en violation de la Constitution* », ont fait savoir les membres du bureau politique du MLC.

Mais, déjà, en réaction de la participation de certains de ses membres aux travaux dudit dialogue, le MLC a décidé de les radier de la liste de ses membres. Il s'agit notamment des députés nationaux Nicolas Akpanza Mumbili, Vicky Bokolo, Feddy Aundangba, Indole, Pathy Kumu et Lomanga.



Une réunion du bureau politique du MLC conduite par Eve Bazaïba

Le MLC lance également un avertissement au reste du troupeau. Car, est-il fait savoir, la formation politique pense ne pas, comme il en a toujours été le cas, accepter les brebis galeuses en son sein. « *Dans cette perspective, le bureau politique du MLC met*

en garde tout cadre ou militant faisant partie ou pas des institutions de la République au niveau national ou provincial, qui prendra part à ce fameux dialogue politique, au risque de s'exposer aux mêmes sanctions », a prévenu le bureau politique du MLC,

qui a également appelé le secrétariat général de leur formation politique à revoir les alliances conclues avec certains partis politiques qui ne partagent plus la même vision idéologique et programmatique que le MLC.

Lucien Dianzenza

ÉTUDE TARGET

L'incroyable chute de Koffi Olomide !

La star a connu « une chute remarquable », passant de la quatrième à la neuvième position. Pour le reste, les tendances n'ont pas tellement changé, avec une prédominance des personnalités congolaises dans presque tous les domaines de la vie nationale. En publiant la quatrième édition de l'étude sur les personnalités préférées des Kinois, Target a dévoilé le classement des meilleurs profils congolais et étrangers pour permettre aux annonceurs d'atteindre des cibles particulières.

Sur le plan musical, Fally Ipupa se maintient à la 1ère position, devant Werrason à la 3e position. Ferre Gola régresse de 4 places et se retrouve en 6e position, derrière Fabregas. Dans la musique chrétienne, c'est L'Or Mbongo qui gagne 3 places et occupe ainsi la 2e position.

En sport, les résultats n'ont pas changé dans l'ensemble. Comme pour les précédentes éditions, le duo composé de Lionel Messi et Cristiano Ronaldo occupe le sommet du classement, avec 23% chacun. Yannick Bolasie, l'international congolais, vient juste après, avec 4%. Il se trouve ainsi à la même position que Trésor Mputu. À présent, parlons un peu de théâtre et cinéma. Le top 3 demeure inchangé mais l'ordre n'est plus le même que dans les précédentes publications. Fiston Sai Sai se hisse en 1ère position, devant Lady Esobe (2e) et Elombe Sukari (3e). Ce dernier chute de 2 places.

Dans les médias, Papy Mboma conserve la première position, avec 13%. Il grimpe d'au moins 3% par rapport à l'année dernière. Ensuite, il y a Léon Nembalamba, alias Papa Molière, qui fait une montée remarquable de 6% pour se classer en 2e position, avec 11%. Il vient devant Ndeko Eliezer qui affiche 9%. Enfin, dans le domaine de la publicité, il faut citer l'artiste comédien Fiston Sai-Sai qui vient en tête de classement, avec 72%. Modero le talonne, avec seulement 4%. Il occupe ainsi la deuxième place mais reste très loin derrière l'enfant terrible du théâtre.

Laurent Essolomwa

DIALOGUE POLITIQUE

Le G7 dément les « rumeurs » sur sa participation

Pour ce regroupement politique, cette information relayée par un média de la capitale congolaise procéderait de l'intox et de la volonté du pouvoir de semer la division au Rassemblement.



Charles Mwando Nsimba et Christophe Lutundula./Photo Adiac

Dans un communiqué du 6 septembre signé par son président en exercice, le député Charles Mwando Nsimba, le G7 a démenti l'information qui avait circulé sur sa participation éventuelle au dialogue politique qui se tient au pays sous la modération du facilitateur Edem Kodjo, en vue de le bloquer de l'intérieur. Pour ce regroupement politique, cette information relayée par un média procéderait de l'intoxication et de la

volonté du pouvoir de semer la division au Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement.

Cette plate-forme politique profite de cette occasion pour rappeler son attachement aux « termes de référence pour la tenue d'un dialogue politique véritable, crédible et inclusif en vue du déblocage du processus électoral en RDC » tels que communiqués à la présidente de la Commission de l'Union africaine, Mme Nkosazana Dlamini Zuma.

Rejet des conclusions du dialogue

Déjà, le G7, qui appelle le peuple congolais à participer aux actions programmées pour demander notamment le respect de la Constitution et l'organisation des élections véritablement démocratiques pour une alternance au pays, a également exhorté cette population à rejeter les conclusions qui sortiront des travaux tenus à la Cité de l'Union africaine qu'il qualifie d'anticonstitutionnels. À la communauté internationale, ce regroupement politique a demandé de cesser son accompagnement à ce dialogue qu'il ne trouve pas inclusif au sens de la Résolution 2277 de l'ONU et dont les issues seraient de différer de plusieurs années l'élection du nouveau président de la RDC et de balkaniser le pays.

Lucien Dianzenza

AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMAINE PUBLIC

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou enjoint les agents sous sa tutelle à «cesser le désordre»

Le ministre des Affaires foncières et du Domaine public a fait, le 5 septembre, une communication à l'endroit du personnel de son département évoluant à Pointe-Noire et au Kouilou à qui il a demandé d'arrêter le désordre.

Quatre mois après sa prise de fonctions au département des Affaires foncières et du Domaine public, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou s'est entretenu avec les agents de la ville océane et du Kouilou. «Pendant ces quatre mois, je vous ai observé, maintenant le temps est venu de vous dire ce que j'ai vu et constaté dans le fonctionnement de vos services. Sur ce que j'ai remarqué, le constat n'est pas brillant à tel point que les citoyens parlent du cadastre en mal. Aujourd'hui, je vous demande de cesser avec ces vieilles pratiques qui n'honorent personne afin de créer une bonne convivialité foncière, parce que je ne veux pas que cette administration soit un lieu d'éternels conflits. Pour ce faire, vous devez avoir une certaine éthique dans le cadre de la gestion foncière. Les conflits que vous avez entre vous et les administrés et les conflits que vous créez vous-même doivent disparaître. La direction interdépartementale du cadastre, des affaires foncières et de la topographie ne doit pas être une vache à lait où il y a à boire et à manger pour tout le monde», a-t-il dit.

De nombreux citoyens se plaignent des conflits que créent les agents

du cadastre dans le processus de délivrance des titres fonciers dolosifs. « Les conflits existants dans le foncier ont une corrélation directe avec les actes que les services du cadastre posent. Dorénavant, j'ai instruit les directeurs généraux de prendre leurs responsabilités et mettre fin à ce désordre orchestré », a poursuivi le ministre. Dans son adresse, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a aussi fustigé la passivité des agents de l'État qui, en toute complicité avec certains citoyens véreux, participent au bradage du patrimoine de l'État au centre-ville par exemple. «Vous connaissez tous les biens de l'État mais vous êtes là passifs, complices du désordre parce que vous êtes incapables de faire appliquer la loi qui est à votre disposition. Faisons l'effort de lire la loi, notamment la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier et les décrets y relatifs », a demandé le ministre.

Aussi, a-t-il fustigé l'égoïsme qui règne dans le cadre de la gestion commune. «Les géomètres sont devenus des petits rois dans ce royaume appelé cadastre. Ils se permettent de poser des actes qui amènent au désordre. Le copinage



Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou / crédit photos «Adiac»

et les affinités sont malheureusement devenus monnaie courante dans l'accomplissement du travail de l'administration. On se permet d'utiliser le sceau et le matériel de l'État à ses propres fins. À partir d'aujourd'hui, cela doit s'arrêter. Aucune action sur le terrain ne pourra se faire s'il n'y a pas un ordre de mission », a martelé le ministre. À la fin de l'activité, le ministre des Affaires foncières et du Domaine public a exhorté la jeunesse de son administration qui constitue l'avenir et la relève de demain au travail. «Vous devez sans cesse continuer d'apprendre et de vous former car le métier nécessite une adaptation certaine avec l'introduction des nouveaux instruments de travail et de nouvelles techniques», a-t-il conclu.

Hervé Brice Mampouya

IMMIGRATION CLANDESTINE

Quinze nouveaux corps de migrants repêchés sur les côtes italiennes

Les débarquements de clandestins se poursuivent à partir de la Méditerranée. Le nombre de noyés a augmenté de 12%, indique Oxfam.

Les opérations de secours se poursuivent en Méditerranée, surtout sur le canal de Sicile. Mais le nombre de morts continue de croître aussi, tout comme les arrestations des « scafisti », ces pilotes de bateaux de fortune accusés d'aide à l'immigration clandestine aux yeux de la justice. La pratique consolidée dans la majorité des cas est que ces pauvres hères sont eux-mêmes des candidats à l'immigration que les trafiquants chargent de tenir la barre d'un rafiot moyennant un petit forfait sur le prix de la traversée. Pour la justice, cela ne constitue pas une circonstance atténuante.

La marine a annoncé lundi que deux de ses bâtiments, l'Orione et le Borsini, ont pu sauver 500 personnes entassées dans de vieilles embarcations. Dans le même temps, elle a récupéré un total de 15 morts au cours de six opérations de secours dont une concernant, ont précisé les garde-côtes, « un canot pneumatique qui se trouvait dans des conditions précaires de flottabilité et dont certains migrants étaient tombés en mer ». La plupart sont des originaires d'Afrique noire. Indiquant que les recherches se poursuivent, la marine italienne indique avoir secouru plus de 14.000 personnes en l'espace de cinq jours. Pour sa part, le HCR (Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés) annonce que, depuis le début de l'année, ce sont 117.590 migrants qui sont arrivés en Italie par la mer. Oxfam, organisme britannique de lutte contre la faim, s'inquiète notamment que le nombre de morts ne dissuade pas les migrants de chercher à gagner les côtes européennes, ni que les pays de leur traversée continuent de se contenter d'enregistrer les morts. « Une année après la découverte du corps sans vie du petit Ayalan Curdi, petit réfugié syrien de seulement 3 ans sur la côte turque de Bodrum, le nombre de morts des migrants en Méditerranée a augmenté de 12% », rappelle Oxfam. « Après l'indignation et l'émotion » suscitées par la photo de ce petit corps sans vie sur le sable de la plage turque, l'organisation estime que l'approche de l'Union européenne « contenue dans l'Agenda sur les migrations signée en mai 2015 » constitue un véritable échec. Non seulement en Méditerranée, mais aussi sur les autres points de passage, même terrestres, le nombre de morts des migrants est en hausse accuse l'organisation. Or, toutes ces données sont des données par défaut qu'il faut estimer comme loin de la vérité, ajoute encore l'organisation qui appelle les dirigeants européens et du monde à protéger toutes les personnes en fuite. Oxfam demande que leur soient garanties toutes les voies légales, transparentes et donc sûres d'accès aux procédures du droit d'asile. L'ONU, saisie de cette inquiétude a prévu, le 19 à New York, un sommet sur les réfugiés et les migrants. Et le président Barack Obama a convoqué un autre sommet des réfugiés dès le lendemain, 20 septembre, toujours à New York.

Lucien Mpama

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE
POLITIQUE
RÉFLEXIONS
SPORT
SOCIÉTÉ
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



FOOTBALL

Des modifications à interioriser pour les arbitres congolais

Depuis la phase finale de l'Euro 2016 en France, le nouveau règlement sur l'arbitrage est entré en vigueur. Les Dépêches de Brazzaville ont abordé Jean Medard Kossa pour en savoir plus.

En sa qualité de commissaire de la Confédération africaine de football, il a expliqué que, le document de 22000 mots a été réduit à 12000 mots au cours de ces derniers mois. Le document de l'International football association Board (IFAB) qu'il a pris pour référence, renseigne les arbitres sur quelques innovations.

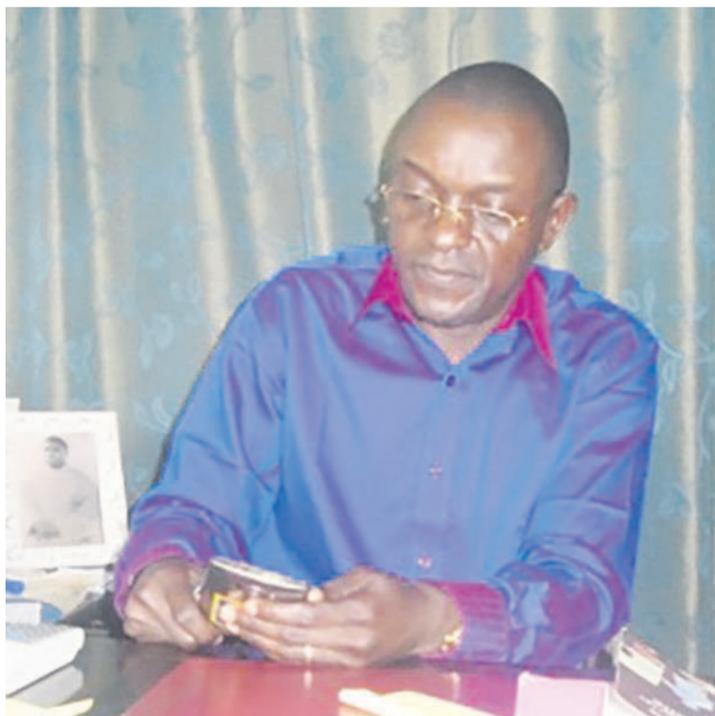
La façon de donner le coup d'envoi a visiblement changé. Avant la balle allait de l'avant au coup d'envoi et que les joueurs doivent être dans leurs camps respectifs. La règle a été modifiée pour permettre à la balle d'aller dans toutes les directions au coup d'envoi.

Le nouveau règlement précise également qu'un joueur blessé à la suite d'une faute sanctionnée d'un carton jaune/rouge peut désormais recevoir des soins rapides sur le terrain et n'a plus à quitter l'aire de jeu. Auparavant, il devait sortir, donnant un avantage numérique

à l'adversaire fautif. Dans le document David Elleray, membre de la commission des arbitres de l'UEFA et responsable du sous-comité technique de l'IFAB chargé de la révision des lois du Jeu a expliqué : « Il m'a toujours semblé injuste que l'équipe de la victime soit pénalisée, alors que l'équipe coupable de la faute initiale joue à 11 contre 10. »

Parmi les innovations, il y a aussi celle qui donne la possibilité au quatrième arbitre ou l'assistant d'accorder l'entrée d'un joueur refoulé pour non-conformité avec la loi IV sans attendre un arrêt de jeu, ni la décision de l'arbitre. Avant, précise l'IFAB, si un joueur se met à vouloir changer ses chaussures, il doit attendre pour rentrer que le jeu soit arrêté et que l'arbitre ait vérifié ses chaussures avant de pouvoir jouer à nouveau.

Maintenant, ses chaussures ou tout ce qui peut être vé-



Jean Medard Kossa, commissaire CAF (Adiac)

rifié par le quatrième officiel, ou même l'arbitre-assistant, peuvent l'autoriser à revenir pendant que le jeu se déroule, sans attendre un arrêt. Pour une position de hors-jeu, les mains et les bras ne seront plus pris en compte. Seuls la tête, le corps ou les pieds permettront de déterminer si un joueur est en position de hors-jeu.

Les cartons rouges d'avant le match trouvent eux-aussi leur place dans le nouveau règlement. « Une bagarre entre deux joueurs peut s'éclater dans le tunnel. L'arbitre va sanctionner les joueurs fautifs d'un carton rouge. Ils sont interdits de jouer le match. Mais, les deux équipes ne vont pas débiter le match à 10 contre

10. Elle aura chacune 11 joueurs. Elles n'auront par contre droit qu'à deux changements au lieu de trois comme l'exige le règlement », a commenté Jean Medard Kossa. Une faute commise hors du terrain donne désormais droit à un coup franc indirect sur le côté ou la ligne de buts alors qu'avant l'arbitre donnait un carton et redémarrait le jeu avec une balle à terre. « Si la faute est à l'intérieur de la surface de réparation, il peut être donné un coup de pied de réparation », précise le règlement. Ces innovations interpellent la conscience des arbitres congolais surtout les internationaux. Ils doivent se mettre à jour pour ne pas risquer gros lorsqu'ils se présenteront dans un commissaire qui maîtrise bien cette nouvelle loi. Ils courent le danger d'être mal notés s'ils ne l'ont pas appliqué. L'organisation par la Fédération congolaise de football, des séminaires ou stages de formation leur fera énormément du bien.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL DE HANDBALL

Abo-Sport fait mal à Inter Club

Les dames d'Abo sont venues à bout de leurs rivales d'Inter 35 à 17, en seniors dames, lors de la première journée de la compétition.



Une offensive d'Abo-Sport Crédit photo Adiac

Champion départemental de Brazzaville en titre, Abo-Sport est entré au championnat national de fort belle manière. Sa confrontation avec Inter club annoncée rude, avant le coup d'envoi, ne l'a pas tellement été sur l'aire de jeu. Les dames de l'Inter ont ouvert la marque sans pouvoir pour autant conserver l'avantage. A la première période, en effet, Inter club n'a inscrit

que 4 buts alors qu'Abo-Sport en était à 15 lorsque l'arbitre a renvoyé les deux formations dans les vestiaires. La situation n'a pas changé dans la deuxième partie de la rencontre. Les dames d'Abo-Sport, dominatrices, l'ont été encore plus. Elles ont tenu la dragée haute à l'équipe adverse jusqu'à s'imposer finalement 35 à 17. Un succès qui permet à l'équipe vainqueur d'afficher ses

ambitions de remporter le titre mis en jeu même s'il est encore très tôt de le confirmer...

Bien avant le match Abo-Sport-Inter club, les dames d'Asel se sont mesurées à celles de Cara. Ces dernières, plus réalistes, n'ont laissé aucune chance à leurs adversaires, en l'emportant 28 à 24. L'écart pas aussi grand prouve combien la confrontation a été serrée entre les deux formations qui, en seniors dames, sont de sérieuses prétendantes au titre. Chez les seniors hommes, en cette première journée de la compétition, Caïman a courbé l'échine devant Patronage 22-24 tandis que Petro-Sport a pris le dessus sur Inter1 (27-23).

Après les rencontres prévues le 6 septembre, la compétition se poursuivra le 7 du même mois. En première explication, Petro-Sport rencontrera AS Cheminots, en seniors hommes, avant qu'Asel n'affronte AS Cheminots en version dame, cette fois-ci. Après quoi Caïman va se mesurer à Etoile du Congo (seniors hommes) et la rencontre Patronage-Inter club en dames bouclera cette journée.

Rominique Nerplat Makaya

FÉCOTAE

Le capitaine des Diables rouges salue la décision du président sortant

Il y a quelques semaines, le président de la Fédération congolaise de Taekwondo (Fécotae), Stanislas Mbys, a annoncé qu'il ne briguera pas un second mandat.

Thierry Levaillant Mabounda, capitaine de l'équipe nationale de la discipline, a félicité ce dernier tout en appelant le futur président qui sera élu lors des prochaines assemblées générales électives, sous peu, à poursuivre l'œuvre amorcée pour l'essor du taekwondo congolais. Il l'a fait savoir lors d'un point de presse tenu à Brazzaville. « Le souhait était de voir le président Stanislas Mbys continuer mais il en a décidé autrement. (...) Nous retenons qu'il a apporté de grandes innovations ces trois dernières années. C'est avec lui que nous avons commencé à travailler avec des plastrons électroniques, des tatamis orthogonaux conformément aux normes internationales, les stages de formation avec des experts venus d'ailleurs alors qu'avant son arrivée à la tête de la Fédération ce n'était le cas », a déclaré le capitaine des Diables rouges qui, a par ailleurs expliqué que ces innovations ont permis aux athlètes de l'équipe nationale d'élever considérablement leur niveau technique. Aussi, Thierry Levaillant Mabounda



Le capitaine des Diables rouges (DR)

da a rappelé, comme héritage, le sens des valeurs civiques, la détermination dans la défense des couleurs du pays avec pour slogan phare « Le pays d'abord » qui a forgé leur mental de compétiteur national. « Pendant trois ans, le président Stanislas Mbys a beaucoup insisté sur le caractère sacré de compétir sous le drapeau, les valeurs intrinsèques de la République qui font de nous athlètes congolais sur le tatami et en dehors du tatami. C'est un aspect important qui nous a permis de comprendre ce que c'est défendre les couleurs du pays », a fait savoir le capitaine des Diables rouges qui a souhaité comme le président sortant que la jeunesse prenne ses responsabilités dans la gestion des structures sportives nationales, les fédérations en l'occurrence.

R.N.M.